

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
 M. CAMILLE GENEST, commissaire,
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 22 mars 1999, à 19 heures 30
Patro Roc Amadour, salle Poly 2
2301, 1ère Avenue
Québec

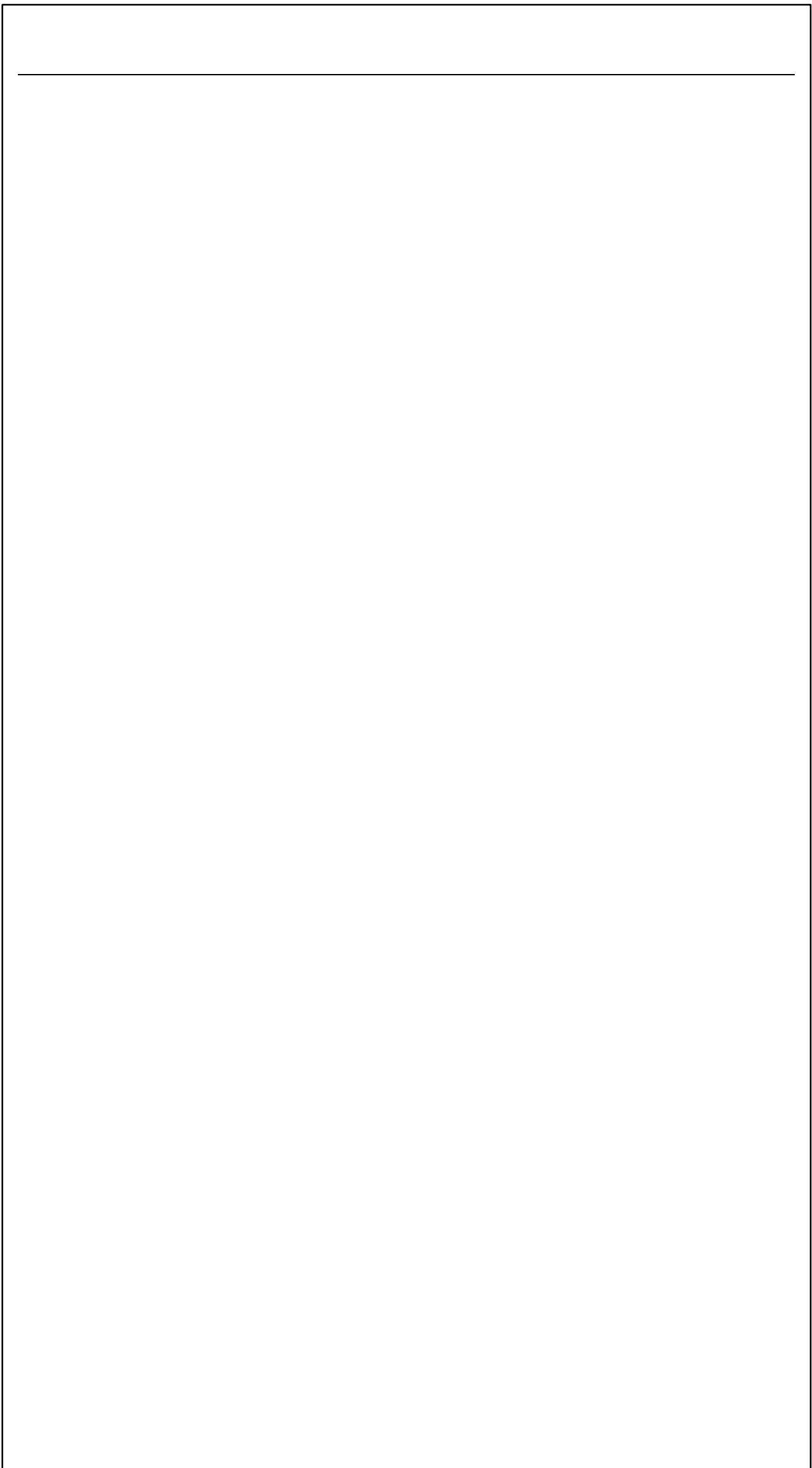


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 MARS 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION	3
M. GILLES VIEL	15
M. LÉONCE NAUD	27
M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL	35
M. RONALD GREENDALE	43
LES AMIS-ES DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	53
M. Dominic Salgado	
Reprise de la séance	
LA COMMISSION	60
M. DENIS POTVIN	62
LES AMIS-ES DE LA TERRE	73
M. Pascal Grenier	
Mme Mélanie Dubé	
M. ROGER LACAILLE	86
PRÉSENTATION DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA	89
M. Yves Michaud	

**SÉANCE DU 22 MARS 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez prendre place s'il vous plaît.

10 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir mesdames et messieurs.

15 Comme vous voyez sur les indications devant moi, je m'appelle André Beauchamp, je suis président de la Commission, et je préside la Commission en compagnie de deux (2) commissaires permanents du Bureau, madame Gisèle Galichan et monsieur Camille Genest.

20 Dans la procédure établie dans le cadre de cette audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, nous avons un mandat d'un an et nous suivons la procédure qui veut que l'audience se fasse en deux (2) temps: un premier temps consacré à la cueillette de l'information qui est la période actuelle dans laquelle nous nous situons et un deuxième temps qui sera l'audition des mémoires qui devrait avoir lieu à l'automne.

25 Dans cette première partie de l'audience, nous avons commencé par trois (3) jours d'informations intensives venant de tous les ministères concernés par la gestion de l'eau au Québec ainsi qu'au fédéral. Actuellement, nous entreprenons, et c'est la première journée, c'est la première région où nous le faisons, la tournée des dix-sept (17) régions du Québec pour un peu permettre aux gens de chacune des régions de recevoir l'information à leur niveau et de permettre d'explorer un certain nombre de problématiques locales.

30 Quand nous aurons fini cette tournée, nous tiendrons des journées thématiques, à caractère thématique, sur un certain nombre de questions clés qui constituent des enjeux un petit peu plus serrés de l'ensemble de la gestion de l'eau.

35 Et à l'automne, nous entreprendrons une nouvelle série de consultations pour recevoir les mémoires, à ce moment-là recevoir les opinions de la population et des groupes qui veulent faire savoir leurs attentes et leur conception des choses à la Commission.

40 Nous avons demandé à plusieurs experts de différents ministères d'être ici présents, et pour vous donner une idée, il y en a des deux (2) côtés, alors donc ils sont nombreux; ils sont pratiquement aussi nombreux que les gens présents ce soir.

45 Permettez-moi de les nommer très rapidement. Du ministère de l'Environnement, Jean-Maurice Latulippe, Luc Proulx, Philippe Gentes, Pierre Auger, Jacques Rivard, Michel Vallière,

Jacques Labbé, Michel Ouellet, Michel Lavallée, Serge Hébert, Yvon Gosselin, Robert Parent, Daniel Paradis.

45

Du ministère des Affaires municipales, monsieur Yvan Dumont.

Du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Laval Poulin.

50

De la Ville de Québec, monsieur Pierre-André Côté.

De la Communauté urbaine de Québec, monsieur Pierre Breton.

55

Du ministère des Ressources naturelles, Jean-Guy Lachance, Robert Langevin, Marc-André Turgeon, Guy Bouchard, Robert Tremblay, Françoise Mugeat.

D'Environnement Canada, monsieur Albin Tremblay et Claude St-Charles.

De Tourisme Québec, monsieur Pierre Soucy.

60

Et du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce soir, monsieur Patrick Levallois. Cet après-midi, monsieur Denis Gauvin était là.

65

Donc ça vous donne une idée déjà de l'ampleur des ressources qui sont mises à votre disposition pour poser des questions et approfondir le dossier. Je pense que ça démontre l'importance et le sérieux du présent sujet à l'examen.

70

Les règles du jeu sont simples. Si vous voulez poser des questions, je rappelle qu'il y a un document de référence qui est ce document-ci, "La gestion de l'eau au Québec", qui a été rendu public il y a environ trois (3) semaines et qu'aujourd'hui, le ministère de l'Environnement a présenté les grands axes d'une analyse régionale, d'un portrait régional de l'eau de la région de Québec, voici le document. Il y en a pas de copie à l'arrière, il y en aura demain vraisemblablement.

75

Et ce document-là est mis à la disposition du public dans nos centres de documentation, et il sera d'ailleurs accessible à travers le site Internet du BAPE.

Nous essayons de plus en plus de faire que nos documents soient accessibles à travers les sites Internet.

80

Si donc vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez à l'arrière de la salle. Ensuite, quand vous serez convoqués, vous adressez la question, nous vous donnons droit à deux (2) questions, vous vous adressez à la Commission, et nous nous assurons que les réponses vous soient accordées.

85

**PÉRIODE DE QUESTIONS
LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

90

Avant d'accueillir les premières personnes inscrites ce soir, j'ai d'abord une petite vérification à faire auprès de monsieur Patrick Levallois!

95

Monsieur Levallois, il a été question cet après-midi de la fluoruration de l'eau, et les gens se demandaient si c'est toujours dans les orientations et les politiques du ministère de la Santé, que de demander, que de souhaiter la fluoruration de l'eau?

PAR M. PATRICK LEVALLOIS:

100

Monsieur le Président, c'est tout à fait exact. Le ministère de la Santé, à l'heure actuelle, a toujours un programme pour subventionner la fluoruration de l'eau, autant les équipements que l'achat du matériel nécessaire pour fluorurer l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

105

Oui, on sait jamais si c'est fluoruration ou fluoruration!

PAR M. PATRICK LEVALLOIS:

110

Exactement, fluoruration.

Alors ceci dit, il y a quand même une réflexion à ce sujet-là, et le ministère a mis sur pied un groupe de travail sur lequel je participe, un groupe de travail qui est en train de réviser un peu l'intérêt de la fluoruration.

115

Mais à l'heure actuelle, il n'y a rien de remis en question. C'est un programme qui est efficace et qui est recommandé.

PAR LE PRÉSIDENT:

120

Mais par ailleurs, les municipalités ne sont pas tenues de l'adopter, n'est-ce pas?

PAR M. PATRICK LEVALLOIS:

125

Non, non. C'est un programme volontaire. Toute municipalité qui veut fluorurer son eau a les ressources gratuites, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

130 Très bien. Une dame était présente cet après-midi et ne pouvait venir ce soir, elle nous a laissé deux (2) questions.

135 Je pense qu'on peut rapidement les survoler. La première question, j'imagine qu'elle s'adresse à la fois au ministère de l'Environnement et probablement à la CUQ ou à la Ville de Québec.

Qu'advient-il au juste de la neige usée ramassée dans les rues des municipalités en hiver, à savoir est-elle traitée, quels sont les endroits où on peut la déposer pour éviter que les résidus qu'elle contient ne se retrouvent dans l'environnement?

140 Alors quel est le ministère prêt à répondre, monsieur Latulippe!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

145 Alors au niveau des neiges usées, vous savez, monsieur le Président, qu'il y a un règlement qui a été adopté, qui interdit tout déversement de neige usée au cours d'eau, dans un premier temps, à moins que la municipalité ou l'exploitant ait fait approuver depuis le 1^{er} novembre 87 un programme d'assainissement. Auquel cas, il doit donc se conformer à ce programme d'assainissement, et d'ici au 1^{er} novembre 2000, il n'y aura plus aucun déversement au cours d'eau.

150 Toutefois, le règlement prévoit également que des droits seront perçus au mètre cube, je n'ai pas le détail ici du coût au mètre cube, pour l'hiver 99-2000. Alors là, on parle de déversement au cours d'eau, que ce soit une municipalité ou un exploitant.

155 Maintenant, pour les sites terrestres qui sont non conformes au règlement, les exploitants ou les municipalités - on parle plus de déversement au cours d'eau - ont jusqu'au 1^{er} novembre 2002 pour se conformer et rendre leur site terrestre conforme.

160 Mais au niveau des déversements au cours d'eau, le délai maximum est le 1^{er} novembre 2000.

PAR LE PRÉSIDENT:

165 J'avais entendu dire qu'il y avait eu des retards de la mise en oeuvre de ce règlement, que l'échéance 2000 était antérieure à ça, qu'elle avait été retardée. Est-ce que c'est vrai?

170 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Effectivement, à la demande de l'UMQ notamment, cet échéancier, pas celui du 1^{er} novembre 2000, mais il y avait des échéanciers antérieurs qui ont été repoussés, notamment la dernière fois, pour une technicalité juridique.

175

Maintenant, les droits à percevoir, je sais pas si c'est là-dessus qu'est votre questionnement, mais les droits à percevoir devaient l'être pour l'hiver qui vient et l'hiver prochain.

180

Sauf que le gouvernement a fait une entente avec les unions municipales au niveau de la fiscalité, qui fait en sorte qu'aucun changement au niveau fiscal ne sera fait d'ici l'an 2000. C'est l'entente donc, à ce moment-là les droits ne sont pas perçus pour cet hiver-ci. Ils le seront éventuellement pour les municipalités qui auront fait approuver leur programme d'assainissement pour le prochain hiver.

185

Les municipalités ou les exploitants qui n'auraient pas fait approuver en novembre 87 un programme d'assainissement se voient assujettis à un régime de pénalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

190

Très bien. Monsieur Côté pour la Ville de Québec.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

195

La Ville de Québec dispose de trois (3) dépôts terrestres actuellement où elle achemine ses neiges usées.

Et de plus, on est en voie de terminer les procédures avec le ministère de l'Environnement pour avoir une autorisation complète.

200

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous serez pas obligés de payer de pénalité?

Est-ce que la CUQ a une politique particulière sur les neiges usées?

205

PAR M. PIERRE BRETON:

Non monsieur le Président. C'est chacune des municipalités sur le territoire qui s'occupe de la gestion des neiges usées, la Communauté n'a aucune responsabilité dans ce dossier-là.

210

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., donc c'est pas référé aux eaux usées, là?

215

PAR M. PIERRE BRETON:

Non.

220

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Ça va!

225

La deuxième question de madame Boulanger portait à propos de la catastrophe du Saguenay, sur la gestion des barrages publics et privés.

230

Et elle se demandait si en cas de difficulté, il y avait un réseau, un protocole de communication qui permet à tous les acteurs, qu'ils soient privés ou publics, d'agir ensemble.

235

Sur cet aspect-là, je pense que c'est une question qui est bien recevable. Vous avez évoqué qu'il y avait neuf cent quarante-sept (947) barrages, est-ce qu'il y a une forme d'intégration de la gestion de ces barrages-là et qu'arrive-t-il quand il y a des situations un peu particulières?

PAR M. JACQUES RIVARD:

240

Monsieur le Président, monsieur Gosselin, Yvon Gosselin pourrait répondre à cette question, puisqu'il a travaillé à la préparation du projet de loi qui est déposé bientôt en Chambre.

PAR LE PRÉSIDENT:

245

Monsieur Gosselin.

PAR M. YVON GOSSELIN:

250

Oui monsieur le Président. Donc comme monsieur Rivard vient de le mentionner, le ministère de l'Environnement s'apprête à déposer un projet de Loi en matière de sécurité des barrages à la prochaine session, ainsi que le contenu réglementaire technique relatif à ce projet de loi là.

255

Et entre autres, il y aura des mesures qui vont obliger les propriétaires de barrages à établir un plan de mesures d'urgence à l'égard de chacun de leurs ouvrages de retenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Actuellement, avant l'existence du règlement, est-ce que le ministère de l'Environnement exerce une forme de coordination sur la gestion des différents barrages?

PAR M. YVON GOSSELIN:

260

En vertu de la Loi sur le régime des eaux, actuellement le seul processus de regard que le gouvernement a relatif aux ouvrages de retenue des eaux est à l'effet d'approuver, lors de la construction des barrages, les plans et devis de ces ouvrages-là.

265

Et à part de ça, il n'y avait pas d'autre contrôle, sauf en cas de mesures d'urgence, sur plainte, le ministre de l'Environnement pouvait intervenir pour obliger un propriétaire à prendre action à l'égard, soit d'ouvrir ses pelles - les pelles, je veux dire les vannes, les évacuateurs - en cas de situation d'inondation, pour limiter le problème d'inondation.

270

À part de ça, il y avait pas d'autres mesures dans la Loi sur le régime des eaux à cet égard-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Donc les propriétaires de grands barrages ne sont pas obligés de vous demander l'autorisation pour gérer les niveaux d'eau?

PAR M. YVON GOSSELIN:

280

La gestion ou le régime d'exploitation d'un plan d'eau est défini lors de la construction du barrage. Et par la suite, le propriétaire n'est pas obligé de présenter autre élément auprès du ministère de l'Environnement en vertu de la Loi sur le régime des eaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

285

Très bien. Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

290

Monsieur Rivard, dans le document qui s'appelle "Portrait régional de l'eau" de la région de Québec, concernant la rivière Saint-Charles, on mentionne que la qualité et l'intégrité de cette rivière sont grandement affectées, on a parlé cet après-midi des débordements d'eaux usées, mais également grandement affectées par le prélèvement de très importantes quantités d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable de plusieurs municipalités de la région.

295

Dites-nous donc quelle est l'ampleur de ces problèmes de prélèvement d'eau potable dans la rivière Saint-Charles et quels sont ses effets?

PAR M. JACQUES RIVARD:

300

Monsieur Vallière va vous répondre à cette question.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

305

On prélève environ cent soixante mille (160 000), sauf erreur, on me corrigera, cent soixante mille (160 000) mètres cubes d'eau par jour en moyenne, au niveau de la rivière.

De sorte que c'est évident que l'eau qui est prélevée n'est pas disponible pour l'écoulement.

310

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ça, ça comprend le bassin ou la réserve du lac Saint-Charles?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

315

C'est ça. C'est à la prise d'eau de la Ville.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

320

De la Ville de Québec, d'accord. Et quel effet ça produit sur l'habitat et les espèces qui sont concernées?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

325

On l'a mentionné, les débits d'étiage de la rivière Saint-Charles, particulièrement en été, sont sévères, ils diminuent à des niveaux, on avait des chiffres de point zéro trois mètre cube-seconde ($0,3 \text{ m}^3/\text{s}$), sauf erreur.

330

Enfin, il faudrait essayer de maintenir, et c'est effectivement ce qui est fait depuis quelques années, il faudrait essayer de maintenir les niveaux à un certain niveau qu'on appelle écologique, autour de point neuf mètre cube-seconde ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$), par exemple, durant les débits d'étiage.

335

Alors c'est ce qu'on réussit à faire, sauf erreur, enfin, on pourra me corriger, depuis quelques années, sauf où certaines années où les débits, où on a été dans les périodes très sèches, et où les débits étaient effectivement en deçà de ces niveaux-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

340

Est-ce que ce maintien d'un niveau écologique, comme vous dites, fait partie du projet de renaturalisation des berges de la rivière, est-ce que c'est un des aspects?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

345 C'est-à-dire, de maintenir les niveaux écologiques - enfin, c'est un projet d'ensemble. On veut revitaliser toute la rivière Saint-Charles, donc la renaturalisation des berges, le maintien d'un niveau écologique d'écoulement, ça fait partie, finalement, des projets que l'on a dans la région bien sûr. C'est un projet d'ensemble que je dirais.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

350 Et en quoi ça consiste la renaturalisation, ça veut dire démolir les murs de béton et planter des arbustes ou quoi?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

355 Effectivement, la Ville regarde la possibilité d'éliminer une grande partie des murs qui ont été, en fait qui ont été faits au début des années soixante-dix, et donc de ramener, d'enlever les murs enfin, et de ramener ça en termes de berges et d'aménager les berges en question.

360 D'ailleurs, il y en a une section qui a déjà été faite. Alors c'est un projet, la Ville pourrait peut-être donner plus...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

365 Est-ce que la Ville de Québec a d'autres commentaires sur ce projet?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

370 Effectivement, la Ville de Québec envisage de renaturaliser la partie bétonnée d'environ quatre (4) kilomètres de la rivière Saint-Charles, dans la partie basse.

375 Ce qu'on veut essentiellement, c'est de redonner un contact eau-végétation à ce secteur de la rivière.

C'est un des éléments de l'ensemble des interventions qu'on veut faire sur le bassin de la rivière Saint-Charles, pour lui garder son intégrité biologique.

380 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Ce projet en est à quelle étape?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

385

Il faut le regarder en deux (2) parties. La partie renaturalisation est celle qui est actuellement sous la juridiction municipale, alors qu'il y a la partie aussi contrôle des débordements qui est sous la juridiction de la Communauté urbaine de Québec.

390

Je peux vous parler de la renaturalisation! Actuellement, on a entrepris une démarche pour faire une étude d'impact sur la renaturalisation du secteur ou des secteurs ne nécessitant pas d'ouvrage de rétention. Cette étude est actuellement en cours, et on s'attend de l'avoir disponible vers le mois de mai.

395

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'il s'agit d'un projet dans le cadre de "Rivières vivantes"?

Est-ce que vous connaissez l'association "Rivières vivantes"?

400

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

Oui.

405

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que c'est ce type de projet dont vous faites la promotion?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

410

En fait, on a, pour vous rappeler quelques événements antérieurs, mis sur pied une commission, je crois, en 1995, où était représenté "Rivières vivantes", où un projet de contrôle des débordements et de renaturalisation a été mis à l'étude, et cette commission a présenté un rapport. Je vais vérifier si je l'ai dans ma documentation; oui, effectivement.

415

J'ai ici le rapport qui est venu de cette commission, où vous voyez le scénario optimal qui a été retenu par la commission. Donc c'est à partir de cette proposition que la Ville a continué à cheminer vers un projet qui ne touche que l'aspect renaturalisation, comme je vous mentionnais, parce que l'aspect contrôle des débordements, je me répète, relève plus d'un projet de la CUQ.

420

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

425

Oui, dont on a parlé un petit peu cet après-midi. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Vallière, juste pour éclairer ma lanterne, parce que j'ai des difficultés de calcul!

430

M'avez-vous bien dit que ça prend cent soixante mille (160 000) mètres cubes d'eau par jour pour...

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

435

Le prélèvement, environ, oui, avec des pointes à certains moments durant l'été, jusqu'à deux cent mille (200 000) mètres cubes par jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

440

Jusqu'à deux cent mille (200 000) mètres cubes. Or évidemment, d'après le tableau que j'ai ici, la rivière Saint-Charles, dans son débit minimum, donc au temps de l'année, j'imagine, où elle a le moins d'eau, probablement en été, il est question de zéro point zéro trois mètre cube-seconde ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$).

445

Bon, zéro point zéro trois mètre cube-seconde ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$), ça fait combien de mètres cubes par jour?

450

J'ai essayé de faire un calcul. Parce que là, c'est difficile à comprendre. J'ai l'impression que ce qui coule dans la rivière, c'est bien en deçà de ce qu'on prend?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

455

Là, on le calcule, on va l'additionner.

PAR LE PRÉSIDENT:

460

D'après moi, ça donne autour de deux mille quatre cents (2400), mais ça n'a pas de bon sens.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

465

Mais sauf erreur, le point d'échantillonnage est à un niveau après la prise d'eau.

On me dit que c'est deux mille cinq cent quatre-vingt-douze (2592) mètres cubes.

PAR LE PRÉSIDENT:

470

Ça veut dire qu'en grande période de consommation, on consomme cent soixante mille (160 000) mètres cubes, mais que le potentiel de la rivière est de vingt-cinq mille (25 000)?

470 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

Deux mille cinq cent quatre-vingt-douze (2592) mètres cubes par jour.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire, c'est ce qui sort du lac à ce moment-là, c'est que vous en avez plus en haut?

480 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

Non, c'est que la station d'échantillonnage est en aval de la prise d'eau.

485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Et vous avez pas...

490 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

Donc c'est ce qui reste après le prélèvement.

495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous n'avez pas le débit de la rivière Saint-Charles en amont de la prise d'eau?

500 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

En amont de la prise d'eau, non, je m'excuse.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est là que c'est inquiétant, voyez-vous la difficulté.

510 C'est que le zéro point zéro trois ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$), vous nous le donnez en aval de la prise d'eau, mais on n'a pas le débit de la rivière en amont de la prise d'eau.

515 **PAR M. MICHEL VALLIÈRE:**

520 Non, mais on sait par exemple qu'à la prise d'eau, on peut toujours prélever cent soixante mille (160 000) mètres cubes par jour.

PAR LE PRÉSIDENT:

515

Parce que vous avez un réservoir?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

520

Oui, et parce que bon, et on prélève, pas seulement parce qu'on a un réservoir, parce qu'il y a des apports qui viennent d'en amont, donc qui permettent un tel prélèvement.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

O.K.

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

530

D'ailleurs, il y a un décret du gouvernement qui autorise finalement la Ville à maintenir point zéro neuf mètre cube-seconde ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$) dans la rivière.

Mais c'est en deçà du débit écologique en tout cas qu'on essaie de maintenir depuis quelques années.

535

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez dire que normalement, le gouvernement oblige la Ville de Québec à garantir un débit de la rivière de zéro point zéro neuf ($0,09 \text{ m}^3/\text{s}$)?

540

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

545

Mais par ailleurs, vos calculs montrent que de temps en temps, vous êtes en deçà du débit autorisé?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

550

Bien, dans ce cas-là, effectivement, ça a été en deçà effectivement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

555

Mises à part les municipalités que monsieur nous a énumérées ce matin, monsieur de la Ville de Québec, cet après-midi plutôt, municipalités auxquelles la Ville de Québec vend de l'eau,

est-ce qu'il y a des entreprises qui prennent de l'eau de la rivière Saint-Charles, entre la prise d'eau de la Ville de Québec et son embouchure?

560 Je devine que Daishowa peut prendre de l'eau, mais elle est à l'embouchure. Est-ce qu'il y a d'autres entreprises qui utilisent, qui captent de l'eau de la Saint-Charles?

PAR M. MICHEL VALLIÈRE:

Bonne question. J'ai pas la réponse, on va vérifier.

565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

570

GILLES VIEL

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je demande à monsieur Léonce Naud, s'il vous plaît, de venir poser sa question!

575

Vous voulez sauter votre tour?

Monsieur Gilles Viel s'il vous plaît.

580

Vous savez, le risque, qui passe son tour des fois le perd, mais ça, c'est à vos risques et périls. Alors monsieur Viel!

PAR M. GILLES VIEL:

585

Monsieur le Président, bonjour. Est-ce que je dois me limiter uniquement à la question ou je peux faire un peu de préambule?

PAR LE PRÉSIDENT:

590

Un petit peu de préambule mais pas long. Ça va! Vous vous ramassez pour l'essentiel.

PAR M. GILLES VIEL:

595

Merci beaucoup. Je suis un simple citoyen, propriétaire d'une résidence en bordure du fleuve Saint-Laurent à l'Islet-sur-Mer, bornée au nord par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la rivière à la Tortue, à l'ouest par un ruisseau.

600

Je dois vous dire que mes ancêtres y sont établis depuis 1890, et la maison y était construite à trente-cinq (35) mètres de la route 132. Je vous dispenserai que mon arrière-grand-père a planté quelque deux cents (200) arbres sur le terrain, et en 1938, le ministère de la Voirie de l'époque y a dramatiquement passé la route 132, faisant en sorte que la devanture de la maison n'était plus à trente-cinq-quarante (35-40) mètres, mais bien à quinze (15) mètres de la porte d'entrée.

605

Question, pourquoi a-t-il fait ça! On était en présence, effectivement, d'une intensification au niveau du transport.

610

Alors ma question à laquelle j'en viens, c'est que le puits qui a toujours alimenté notre résidence est contaminé, contaminé par deux (2) choses. Contaminé par le sel épandu sur la route 132, depuis, on passe le nombre d'années, et également contaminé par des coliformes fécaux venant effectivement de deux (2) rivières, soit une rivière à l'est, la rivière à la Tortue, ou encore

d'une rivière ou d'un ruisseau à côté qui reçoit certaines réserves animales, appelons ça comme ceci.

615 Alors ma question serait la suivante, de deux (2) ordres! Est-ce que le ministère des Transports, en collaboration avec les Affaires municipales, dans l'application de certaines règles de sécurité sur nos routes en hiver, va intervenir dans l'épandage de produits que nous connaissons en ce moment ou autres, afin de protéger les puits alimentant encore certaines résidences, dans mon cas dites de campagne, et aussi devant faire face au fait que je ne serai presque jamais ou je 620 ne pense pas être raccordé à un système d'aqueduc éventuellement, étant trop loin, même sur la route 132. Peut-être dans un avenir lointain, mais par pour l'instant.

C'était ma première question, monsieur le Président, au ministère des Transports, en collaboration avec, on sait qu'avec les années, les transports vont au municipal et ainsi de suite.

625 Est-ce que l'épandage de sel va encore entré dans ma nappe phréatique ou dans nos nappes phréatiques, parce que je suis pas tout seul à cet effet-là à penser!

PAR LE PRÉSIDENT:

630 Vous avez un puits personnel, vous?

PAR M. GILLES VIEL:

635 J'ai le puits creusé, un puits creusé de quinze (15) mètres par deux (2) mètres de circonférence, en 1890, jouissant d'une source souterraine et alimenté convenablement et correctement pour les familles qui y ont résidé de 1890 à environ 1960.

640 En 60, ça a commencé. Le Bureau de l'hygiène du Québec, si ma mémoire est bonne, est venu inspecter, ils m'ont dit, monsieur Viel, il y a rien à faire avec votre puits, vous avez deux (2) choses, du sel puis des coliformes fécaux.

Ils ont trouvé les deux (2) sources, puis ils m'ont dit, bien, c'est comme ça! Alors j'ai fermé.

645 Nous transportons, monsieur le Président, l'eau de consommation via une source située à dix (10) kilomètres dans les Appalaches par contenants de mille (1000) litres, nous transportons ça, et ma mère fait encore son lavage à l'eau de pluie. Nous collectons l'eau de pluie.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Vous êtes de la rive sud?

PAR M. GILLES VIEL:

655

Oui c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Est-ce qu'au plan des règlements, est-ce que l'épandage de sel sur les routes, est-ce que le ministère de l'Environnement est vigilant là-dessus, quelles sont les règles du jeu?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

665

Monsieur le Président, quant au ministère des Transports, je prends la question en note pour y référer, pour savoir quelle est leur politique, s'ils en ont une là-dessus.

670

Mais je voulais vous indiquer que dans le document de consultation, nous avions fait mention de cette problématique-là au niveau des eaux souterraines à la page 14. Nous disions ainsi:

"Le sel de déglaçage utilisé sur les routes constitue une menace qui nécessite la mise en oeuvre de mesures préventives dans certains cas."

675

Alors ces mesures préventives, dans certains cas, je vais vérifier s'il y a des politiques particulières au niveau du ministère des Transports.

Quant au ministère de l'Environnement, je ne pense pas.

680

Alors je vais revenir sur la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

685

Il me semble avoir lu dans les documents qu'il s'agit de quantités très considérables. J'ai lu ça, mais dans lequel des documents, je suis plus capable de me rappeler!

Je pense que c'est plus d'une tonne par kilomètre par année, là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

690

Je prends la question en note, monsieur le Président, je peux vraiment pas vous donner une réponse précise ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

O.K. Il y aura une réponse qui va venir, monsieur.

PAR M. GILLES VIEL:

700 Ma deuxième question, monsieur le Président?

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

710 705 **PAR M. GILLES VIEL:**

Ma deuxième question est au ministère de l'Agriculture. La rivière à la Tortue, à l'époque, a été redressée. Elle était une belle rivière, effectivement, avec ses méandres, et le problème qu'on y décelait a été peut-être traité d'une façon un peu cavalière à l'époque, en tout cas, peu importe, et cette rivière-là, bien, circule à travers différentes municipalités dont l'Islet-Ville, l'Islet-Station ou Saint-Eugène et autres, et bien sûr que mon arrière-grand-père qui avait juste deux (2) vaches, les voisins d'en face en avaient peut-être trois-quatre (3-4), aujourd'hui on parle de troupeaux assez importants. Et les mêmes fermes sont situées aux mêmes endroits, mais avec des plus grands quotas, puis je comprends que le lait, c'est important chez nous.

715 Sauf que j'aurais une autre question: est-ce que le ministère de l'Agriculture va intensifier, au cours des prochaines années, son système ou un système, sa planification stratégique dans le but, en fait, de voir à ce que nos cultivateurs environnent fassent en sorte que dans la gestion des déchets, en fait qu'il y ait peut-être un respect, un meilleur respect de certaines décharges, je dis bien de certaines décharges de produits non désirables, non seulement dans la nappe phréatique, parce que moi, je suis victime de cette nappe phréatique, mais également situées à quelque deux cents (200) mètres du fleuve?

Moi, je peux vous dire que c'est dramatiquement déchargé dans le fleuve Saint-Laurent. 725 Alors je rajouterais par contre, pour peut-être qualifier que notre fleuve s'est tout de même amélioré, je dois vous avouer que petit garçon, on pêchait l'éperlan et l'anguille en arrière de la maison, et on l'a vu disparaître dans les années soixante-dix et suivantes. Et on commence à voir réapparaître en arrière de la maison une meilleure nidification de canards, de présence des marsouins, les esturgeons reviennent, la carpe française revient, alors donc le fleuve est en meilleure qualité, mais il y a encore certains... 730

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Des déjections animales.

740 **PAR M. GILLES VIEL:**

745 Voilà monsieur. Alors ma question est au ministère de l'Agriculture. Est-ce qu'il va y avoir une meilleure planification dans les inspections relatives au complexe agro-alimentaire effectivement?

PAR LE PRÉSIDENT:

750 O.K. Votre question a deux (2) volets que vous avez évoqués. Un, le redressement et intervention des rivières, ça a déjà été posé à Montréal, et j'attends des réponses complémentaires. Puis que le chiffre de vingt-quatre mille (24 000) kilomètres de redressement de petites rivières à la source des rivières plus importantes, et il semble bien qu'on parle de plus que ça, et le dossier circule entre les ministères pour avoir la réponse un peu plus définitive.

755 Et aussi, pour préciser les juridictions de chacun, tant du ministère de l'Environnement qui a délégué ça maintenant aux Affaires municipales, qui a délégué ça aux municipalités, pour savoir, vérifier si le ballon, quel est le responsable du ballon à un certain moment donné.

760 Pour ce qui est maintenant des programmes que le ministère de l'Agriculture entend mettre en oeuvre pour diminuer l'apport de déjections animales et améliorer le rendement écologique des fermes, plusieurs programmes sont en cours, et je peux demander au ministère de l'Agriculture de rappeler brièvement des choses qu'on a déjà dites en audience.

PAR M. LAVAL POULIN:

765 Effectivement, monsieur le Président, il existe plusieurs programmes et mesures qui sont déjà en application, et depuis même plusieurs années, qui visent, qui ont tous pour objectif, si vous voulez, d'améliorer la situation agro-environnementale de l'industrie agricole au Québec, et de rendre conforme la totalité des entreprises agricoles d'ici 2003.

770 J'en énumère quelques-unes. On parle d'implantation de pratiques agro-environnementales où l'objectif est de sensibiliser d'abord les producteurs et productrices, d'offrir un support technique et financier, et là où on parle de quatre cent millions de dollars (400 M\$) dans le cadre du programme d'aide à l'investissement en agro-environnement.

775 On parle d'effectuer de la recherche et développement via un institut de recherche qui a été créé l'an dernier, qui est l'IRDA, l'Institut de recherche et de développement en agro-environnement, et on parle aussi de faciliter l'application des règlements du MEF par le service-conseil qui est donné par les directions régionales du ministère.

780 Alors l'ensemble de ces stratégies a un volet financier bien sûr, très important, quatre cent millions (400 M\$), comme je le mentionnais, mais aussi un volet qui implique les producteurs au premier chef. On parle de clubs agro-environnementaux qui sont mis en place actuellement par les producteurs et pour, si vous voulez, gérer de façon proactive la question agro-environnementale.

785 On parle de guides de bonnes pratiques qui, en collaboration, sont élaborés en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Faune dans des productions, par exemple comme la production bovine, qui visent à améliorer et à poursuivre, si vous voulez, sur les initiatives qui ont été déjà lancées, finalement, depuis un certain nombre d'années.

790 Alors on parle de la stratégie phytosanitaire qui, en termes de réduction des pesticides, vise un objectif de réduction de cinquante pour cent (50%) d'ici 2003. Et il y a déjà des gains significatifs qui ont été faits par exemple. C'est qu'on constate que depuis 92, il y a eu une diminution des achats de quarante pour cent (40%).

795 Pour vous indiquer que les gestes qui ont été pris, posés, ont des résultats. On dit que la vente de produits, n'est-ce pas, a diminué de quarante pour cent (40%) en ce qui concerne les insecticides et les fongicides.

800 Et je poursuis, il y a le concept de vitrine technologique qui, dans le cadre du programme d'aide à l'investissement en agro-environnement, permet à des entreprises de développer des technologies testées et accréditées, pour qu'elles soient ensuite mises en place et implantées dans les entreprises agricoles.

805 Dans certaines régions, il y a des organismes de gestion des surplus de déjections animales qui ont vu le jour et qui aussi interviennent de façon active pour solutionner les problèmes, là où il y en a, parce que les problèmes ne sont pas généralisés.

Et il y a aussi de l'information qui est donnée à l'ensemble des producteurs sur la question.

810 Ça résume un petit peu, de façon quand même assez brève, l'éventail des mesures qui ont été prises, et ça l'a des applications très concrètes sur le terrain, quand on parle de bonnes pratiques, de respect des zones riveraines, des distances séparatrices, ce sont des éléments qui sont très concrets en termes de mesures d'amélioration.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Monsieur Poulin, quand le programme d'assainissement a été mis sur pied dans les années quatre-vingt, il y avait trois (3) volets: le volet municipal, le volet industriel et le volet agricole.

820 Le volet municipal a fonctionné, on peut penser, puisque maintenant, quatre-vingt-dix (90%) ou quatre-vingtquinze pour cent (95%) des municipalités sont équipées d'usines d'épuration, et c'était un projet subventionné directement par l'État.

825 Le volet industriel était parfois subventionné, parfois non, selon les types d'industries, pensons aux pâtes et papiers.

Et le volet agricole qui était évalué à huit cents millions (800 M\$) à peu près n'était pas subventionné.

830 Est-ce que le programme dont vous me parlez de quatre cents millions (400 M\$) en agriculture, est-ce que c'est finalement l'équivalent de la subvention pour le programme d'assainissement agricole et est-ce que c'est un peu son pendant quinze (15) ans plus tard qu'on voit émerger à travers ce programme de subventionnement? Il vise quoi, ce quatre cents millions (400 M\$)?

835 **PAR M. LAVAL POULIN:**

Bon, il vise, je peux vous donner les principales composantes du programme. D'abord, on parle d'entreposage des fumiers, deux cent quatre-vingt-douze millions (292 M\$).

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est deux cent quatre-vingt-douze millions (292 M\$) pour bâtir des fosses de rétention?

845 **PAR M. LAVAL POULIN:**

C'est pour l'ensemble du Québec, oui, de rétention.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. LAVAL POULIN:

855 Les procédés de traitements, trente-trois millions (33 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Ça, c'est de la recherche?

PAR M. LAVAL POULIN:

865 Et aussi le concept de vitrine ou de technologies qui ont été développées, où ils sont rendus.

Alors on parle d'épandage, technologies d'épandage, seize millions (16 M\$), de services-conseil quarante-six millions (46 M\$), et de lutte à la pollution diffuse, quatorze millions (14 M\$).

870 Et puis les niveaux d'aide accordée par le ministère là-dessus, on parle de soixante-dix pour cent (70%) du coût des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

875 Ça, ça veut dire qu'un fermier...

PAR M. LAVAL POULIN:

Dans le cas d'entreposage et dans certains cas, ça peut aller jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90%), mais il s'agit d'un programme normé qui est accessible à tout le monde.

880 O.K. Ça veut dire maintenant qu'un fermier ou un éleveur de porcs, par exemple, qui veut bâti une fosse de rétention pour ses fumiers, maintenant, a droit à une subvention de soixante-dix pour cent (70%) des coûts afférents?

PAR M. LAVAL POULIN:

890 Oui.
895 PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Oui monsieur Viel!

900 PAR M. GILLES VIEL:
905 Sous-question. Est-ce que ce programme-là que je comprends qui est accessible à tout producteur agricole, est-ce que ce programme-là doit faire l'objet d'une demande ou fait l'objet d'une sollicitation de la part du producteur agricole?

Autrement dit, est-ce que c'est le cultivateur qui doit aller vous voir pour demander de l'aide ou si c'est vous autres qui vous présentez, puis vous dites, vous avez ça à faire et on vous subventionne? Parce qu'effectivement, vous comprenez...

910 PAR LE PRÉSIDENT:
915 Le pouvoir d'initiative n'est pas à la même place, oui. Monsieur Poulin.

PAR M. LAVAL POULIN:

Je vous dirais que les initiatives viennent de plusieurs organisations. D'abord des producteurs eux-mêmes qui sont impliqués dans la démarche d'une façon très proactive et qui sont en train d'élaborer un profil au niveau agro-environnemental.

915 Du MAPAQ, via ses directions régionales et ses directions centrales aussi, et aussi du ministère de l'Environnement avec qui on collabore.

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Oui, mais ce que monsieur demande, c'est: est-ce que c'est le cultivateur qui prend l'initiative de se doter d'équipements, qui va vous voir pour la subvention, ou est-ce que c'est vous qui, d'une manière systématique, dites à quelqu'un, toi, tu es pas conforme, on a un programme pour t'aider et tu dois procéder comme ça?

925 **PAR M. LAVAL POULIN:**

Les entreprises ont un échéancier pour, si vous voulez, se mettre à niveau en termes de conditions réglementaires, jusqu'à l'an 2003, et c'est graduel dans le temps.

930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ça veut dire que quelqu'un actuellement qui n'est pas conforme à la réglementation, il a jusqu'à 2003 pour se mettre conforme à la réglementation?

935 **PAR M. LAVAL POULIN:**

Oui, en fonction, oui, d'une façon abrégée, oui. Mais c'est en fonction de ce qu'on parle cet après-midi, du nombre d'unités animales.

940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En quel sens?

PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:

945 Peut-être pour compléter! En fin de compte, on commence par les entreprises, c'est les plus polluantes, autrement dit celles qui ont le plus d'unités animales.

950 Autrement dit, ici, on a le cent (100) unités animales et plus, c'est 31 mars 2000, les délais pour la mise en conformité.

PAR LE PRÉSIDENT:

955 Pour cent (100) unités animales?

PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:

Oui, cent (100) unités animales et plus. Et ensuite, soixante-seize (76) à quatre-vingt-dix-neuf (99), c'est 31 mars 2001.

960 Cinquante et un (51) à soixante-quinze (75), c'est 31 mars 2002.

Cinquante (50) et moins, c'est 31 mars 2003.

965 De sorte qu'après 2003, toutes les entreprises agricoles qui ont des productions animales, qui ont des élevages, devraient être conformes en termes d'entreposage, de gestion de leur fumier.

970 Donc c'est quand même un élément majeur sur le plan agricole au niveau des éléments de pollution éventuelle liée à l'agriculture.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Et cent (100) unités animales, c'est relativement modeste encore comme entreprise. Une porcherie fait souvent cinq cents (500) unités animales, six cents (600) unités animales.

PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:

980 Oui. Donc là, c'est les cent (100) et plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

985 **PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

Autrement dit, les entreprises ayant le plus d'unités animales doivent se conformer le plus vite possible.

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous vissez les gros d'abord et les plus rapidement?

995 **PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:**

Exactement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1000

J'aimerais, monsieur le Président, revenir sur une question que j'ai posée la semaine dernière, mais je voudrais peut-être plus de détails.

1005

Pendant tout ce temps, il y a quand même de la contamination des sols qui va continuer, même s'il y a une diminution avec les explications et les plus grands détails que vous nous donnez aujourd'hui. Est-ce que ça a été évalué, l'état des sols actuellement, tant au niveau des problèmes causés par la gestion du fumier qui n'était pas géré comme vous venez de nous l'expliquer jusqu'à ce jour, et aussi ajoutés à cela, les pesticides et autres?

1010

Est-ce qu'il y a une évaluation de l'état de contamination des sols?

PAR M. LAVAL POULIN:

1015

On peut ici risquer des éléments de réponse pour la rive nord, rappelons-le, qui est la région de Québec qui couvre...

PAR LE PRÉSIDENT:

1020

Oui, on va sans doute avoir la même question dans Chaudière plus tard, oui.

PAR M. LAVAL POULIN:

1025

Signalons tout simplement que d'abord, sur la rive nord, il y a soixante pour cent (60%), soixante-deux pour cent (62%) des entreprises qui sont déjà conformes à toutes pratiques, quand on fait le décompte en fonction de l'échéancier dans le temps.

1030

Mais à ma connaissance, on n'a pas d'étude systématique pour - reformulez donc votre question encore?

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1035

C'est que la contamination demeure, elle, même si tranquillement elle diminue, grâce à ce que vous venez de nous décrire, il y en a qui est déjà là et qui va durer pendant un certain temps.

Alors est-ce que l'état est connu, est-ce que vous avez des chiffres, est-ce que vous avez des évaluations?

PAR M. LAVAL POULIN:

Monsieur Hamel va répondre.

1040

PAR M. JEAN-MAURICE HAMEL:

1045

Quand on parle de matières organiques résiduelles de fumier, lisier, en fin de compte, on peut pas directement parler de contamination. On peut parler d'excès d'éléments nutritifs, c'est l'apport d'éléments nutritifs dans le sol de nitrates, phosphore, potassium et autres éléments.

1050

C'est sûr que du côté de la région de Québec, globalement, on a des surfaces, j'allais dire beaucoup plus grandes, que le nombre d'unités animales qu'elles peuvent supporter.

1055

Autrement dit, on peut, à la limite, avoir plus d'unités animales, c'est ça que ça veut dire. On pourrait même, si les fumiers étaient adéquatement, uniformément épandus sur l'ensemble des terres que nous possédons sur la rive nord, on est bien en deçà des capacités portantes de l'ensemble de nos sols.

1060

Ce qui n'empêche pas que localement, il puisse y avoir des points d'équilibre ou de légers surplus, mais globalement, on est bien en deçà, en fin de compte, de notre capacité de support.

1065

On n'est pas du tout dans la même situation que la région Chaudière-Appalaches en termes de surplus de lisier, fumier, on est déficient, en fin de compte, globalement, sur la rive nord, de ce côté-là.

1070

Donc on parle pas comme tel d'éléments contaminants du sol à ce moment-là, on parle d'éléments nutritifs qui peuvent être en excès, mais qui sont pour nous, dans la plupart des cas, encore insuffisants, où on amène des engrains sous forme minérale pour suppléer aux engrains dits organiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Viel.

LÉONCE NAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 Alors monsieur Naud, vous êtes prêt maintenant?

PAR M. LÉONCE NAUD:

1080 Je croyais pas qu'on avait la possibilité de poser une question, mais on va en profiter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 Vous êtes pas obligé!

PAR M. LÉONCE NAUD:

1090 Non, je sais, mais c'est pour savoir si ça vaut la peine, c'est-à-dire si on va travailler fort sur le mémoire qu'on veut vous présenter en automne!

1095 On a fondé une société ou une association qui est dévouée, si on veut, aux questions d'accès et d'usage public des plans d'eau. Et nous, c'est alentour de ça, l'usage humain si on peut dire des plans d'eau, et on voit venir au Québec un mouvement un peu de fond, en ce sens que l'assainissement graduel du fleuve - je vais vous déposer quelques documents tantôt - mais disons, si je peux lire très rapidement le document:

1100 "La régénération même très partielle d'écosystèmes, par exemple fluviaux, augmente aussitôt les rangs d'utilisateurs traditionnels ou nouveaux, lesquels ne tardent pas à exercer une pression accrue sur la ressource."

1105 Ou bien ailleurs, on a écrit:

"Les aménagements et les accès en rive doivent maintenant répondre aux besoins de toutes les catégories d'usagers des plans d'eau."

1110 Et je me rappelle d'avoir lu que le ministre de l'Environnement, il y a un an-un an et demi (1-1 ½), quand il a décrit les lignes de forces de la future politique québécoise de gestion des eaux, a parlé du partage équitable de la ressource, et on se demande, à l'association, si votre Commission s'intéresse surtout ou exclusivement aux utilisations de la ressource en eau en tant que volume ou consommation de l'eau, ou vous vous intéressez aussi aux utilisations de la ressource eau, les plans d'eau, que c'est pas la consommation, mais c'est de l'usage des plans d'eau.

1115 On voit venir très rapidement, bien c'est-à-dire le fleuve Saint-Laurent, c'est un bel exemple, depuis vingt-vingt-cinq (20-25) ans, trente (30) ans, bon, tout le monde tourne le dos au fleuve comme on dit, parce qu'on l'estime pollué et tout. Maintenant qu'on a consacré, que les payeurs de taxes ont consacré des milliards de dollars pour dépolluer le fleuve, maintenant que ça s'en vient, eh bien là, il va y avoir une ruée ou une tentative des gens pour profiter de l'eau.

1120 Or il n'y a pas beaucoup, il y en a même à peu près pas du tout d'accès et d'usages pour les humains. On a investi des centaines de millions pour faciliter la mise à l'eau, mettons, de bateaux de croisière ou de plaisance, et puis on n'a pas investi beaucoup pour faciliter la mise à l'eau d'êtres humains, surtout si ces gens-là sont pas riches.

1125 Ce qui fait qu'en été, on perd des dizaines de millions de dollars à tous les étés, parce que les Québécois quittent le Québec pour aller toucher à de l'eau en dehors des frontières de la province.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Donc votre question, c'est?

PAR M. LÉONCE NAUD:

1135 Ma question est: est-ce que ça vous intéresse, les usages de l'eau par le public?

PAR LE PRÉSIDENT:

1140 Si vous me la posez comme ça, monsieur Naud, ça va être oui et la discussion va être finie!

1145 On va essayer de voir toutefois, on va essayer d'en faire une vraie question, en ce sens que, le ministère de l'Environnement, est-ce que vos politiques sont dans ce sens-là, de redonner l'usage des cours d'eau aux citoyens, est-ce que c'est un objectif que vous poursuivez?

1150 Ou si au contraire, vous dites, une fois qu'il va être assaini, on va surtout empêcher les citoyens d'y aller pour pas qu'ils polluent?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1155 Posée de cette façon-là, monsieur le Président! Je vous reporte à la page 24 du document de consultation où on a très bien identifié cette problématique-là, et je cite:

"Généralement mises sur pied dans une perspective de protection et de récupération des usages, ces initiatives locales - on parle ici de cinquante (50) organismes qui ont vu le jour au cours des années, dans le but de la gestion de l'eau à l'échelle des plans d'eau - ces initiatives locales ou

régionales prennent des formes variées, cependant elles reposent pratiquement toutes sur l'intérêt des résidents du bassin et des riverains du plan d'eau pour une meilleure gestion de la ressource, et elles misent sur la concertation des usagers et des gestionnaires pour y parvenir."

1160 Alors je lirai pas toute la suite. À propos de cette approche, le gouvernement du Québec a signé à Mexico, en 96, son adhésion à la Charte du réseau international des organismes de bassins, ce qui a concrétisé son engagement à adhérer aux principes de la gestion des eaux par bassin versant, telle qu'elle se pratique dans nombreux pays du monde, et je vous souligne que ces éléments-là d'adhésion concernent la concertation entre l'usager et la gestion intégrée de l'eau à 1165 l'échelle des bassins versants.

De plus, plus concrètement, le gouvernement a été l'instigateur d'un projet-pilote sur la gestion de l'eau par bassin versant au niveau du Comité de bassin de la rivière Chaudière.

1170 Donc pour répondre à votre question monsieur le Président, oui, le ministère de l'Environnement et le gouvernement, dans le document de consultation, fait état de cette problématique-là de conflit d'usages et s'y intéresse beaucoup.

1175 Et les questionnements qui apparaissent dans les pages qui suivent ne donnent aucune ambiguïté quant aux possibilités de récupération de ces usages-là. Je vous reporte à la page 27.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Genest.

1180

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que, quand on parle de gestion par bassin hydrographique, c'est le même concept que quand on parle de gestion selon une approche écosystémique?

1185

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je vais demander à monsieur Pierre Auger de donner les informations sur ça.

1190

PAR M. PIERRE AUGER:

Oui monsieur le Président. Non pas nécessairement, la gestion écosystémique réfère à certains principes d'aménagement écologique, mais quand on parle d'une gestion intégrée, d'une gestion par bassin versant, on englobe une série de fonctions ou d'usages qui prennent pour base la nature même d'une rivière, c'est-à-dire son bassin versant.

Donc une gestion écosystémique, à mon sens, c'est la gestion par bassin dans son idéal, dans la façon la plus achevée de le faire. Donc je pense que c'est une variante d'une forme d'aménagement par bassin versant, mais c'est aussi ce qui est souhaitable.

C'est selon les milieux anglophones en général, par exemple en Ontario, on parle beaucoup de ce concept effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la gestion par bassin pourrait ne pas être écologique?

PAR M. PIERRE AUGER:

Ce serait difficilement concevable. Je pense que c'est une question de degré, je pense qu'effectivement, on peut pas passer à côté d'une certaine appréciation écologique de la gestion.

Mais je pense qu'il y a des degrés là-dedans, dans la façon de voir la gestion intégrée.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et dans cette théorie-là, est-ce que, étant donné l'objectif ultime qui est de protéger et de conserver la ressource, est-ce qu'il y a une hiérarchisation des usages lorsqu'il y a des conflits réels ou potentiels, par exemple conflits entre l'usage des êtres humains, comme dit monsieur Naud, et d'autres usages comme des prélèvements pour fins de poissons, par exemple?

PAR M. PIERRE AUGER:

Bien, c'est essentiellement le mandat que s'est donné le COBARIC dans ses travaux. C'est de voir justement, à l'intérieur de ce qu'on appelle un schéma directeur de l'eau, comment est-ce qu'on peut justement hiérarchiser les différents usages. C'est un choix qui doit être fait par les gens qui sont directement concernés.

Donc il n'y a pas de choix qui est imposé ou qui est d'évidence imposé à qui que ce soit dans ce choix-là; ce sont donc les différents responsables...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Les différents partenaires?

PAR M. PIERRE AUGER:

C'est ça, exactement.

1240 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais est-ce que ça pourrait aller jusqu'à proscrire certains usages comme par exemple la navigation par bateau à moteur sur certains plans d'eau?

1245 **PAR M. PIERRE AUGER:**

C'est un choix qui revient à ceux qui sont directement concernés par les choix qu'ils ont à faire.

1250 C'est pas un choix que le ministère, par exemple, imposerait de façon générale, à moins qu'il y ait des objections légales et réglementaires, je ne pense pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1255 Mais dans un comité de bassin, les plaisanciers ont leur part, ont leur droit de parole?

PAR M. PIERRE AUGER:

1260 Bien sûr, comme tous les usagers. Tous les usagers, normalement, sont représentés au sein, par exemple, d'un conseil de bassin, font valoir leurs points de vue, comme l'ensemble des usagers représentés sur ce conseil-là.

Alors c'est une question d'équilibre entre les différents usages sur un cours d'eau et de choix qui peuvent être faits.

1265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1270 Alors sur ce point-là, monsieur Naud, vous aurez intérêt à lire les transcriptions d'un assez long échange qu'on a eu avec le ministère du Tourisme. Dans les transcriptions, je pense que c'est de mercredi 17. Il me semble que c'est le mercredi soir.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1275 Est-ce que j'ai droit à une deuxième petite question?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1280 **PAR M. LÉONCE NAUD:**

Bien, ça me rassure beaucoup, donc on va vous préparer un beau travail pour l'automne.

La deuxième question, ça porterait, c'est probablement la Ville de Québec qui pourrait me répondre.

1285

Nous travaillons un peu partout, mais nous travaillons aussi à Québec, le siège social est à Québec, et il y a un plan d'eau à Québec sur lequel on ne travaille pas maintenant, mais envers lequel on entretient beaucoup d'espoir pour l'avenir.

1290

Et ce plan d'eau, c'est une sorte de lac de barrage, rivière Saint-Charles, qui va entre le pont Scott et le pont-barrage Samson. C'est là où la rivière, ma foi, elle est à l'intérieur des murs de béton.

1295

Et j'aimerais savoir - bien, la Ville de Québec travaille avec une firme de consultants, à un plan de régénération de l'endroit, j'aimerais savoir, compte tenu que la rivière Saint-Charles a perdu beaucoup de la surface de l'eau, nous, ce qui nous intéresse un peu, c'est les usages futurs, dans une génération, deux (2) générations et tout ça, des usages de l'eau. Donc on pense qu'il va y avoir beaucoup d'usagers, donc on essaie de maintenir les surfaces de l'eau qu'il y a là à l'heure actuelle.

1300

Vu que la rivière en aurait perdu, peut-être cinquante pour cent (50%) ou soixante pour cent (60%) même depuis cent (100) ans que la basse rivière Saint-Charles aurait perdu soixante pour cent (60%) de sa superficie. Ce qui m'intéresserait de savoir, c'est si dans la planification de la régénération de ce plan d'eau, on prévoit rapetisser ou amoindrir ou rendre moindre, diminuer les mètres carrés d'eau de ce plan d'eau.

1305

Par exemple, en faisant du remplissage à l'intérieur des murs actuels de béton, du remplissage qui irait en baissant tranquillement vers le milieu actuel de la rivière, pour créer un autre, quelque chose qui ressemblerait, qui accélérerait le mouvement de l'eau. Et dans le fond, il y aurait un plan hydraulique qui serait probablement plus important que le plan de régénération de ce plan d'eau.

Il y aurait en dessous de ça une intention...

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous, vous voulez changer l'hydraulité de la rivière?

1320

PAR M. LÉONCE NAUD:

Non, je veux pas nécessairement changer, mais...

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous voulez savoir s'il y a ça dans leurs options?

PAR M. LÉONCE NAUD:

1330 Bien, c'est parce que depuis dix-quinze (10-15) ans, il y a un plan, on voit ça dans les travaux déjà effectués, qu'il est question de rapetisser, de rétrécir le plan d'eau actuel. Or, nous trouvons que chaque mètre carré de ce plan d'eau là va être utilisé pour les générations futures.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Très bien. On va vérifier ça. Monsieur Côté!

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

1340 Comme je le mentionnais tout à l'heure, on est actuellement en étude d'impact sur le projet de renaturalisation.

1345 Je n'ai pas vu le détail des démarches actuellement, donc je peux sûrement pas le commenter. Mais actuellement, la firme BPR et la firme Genivar regardent comment faire des aménagements dans le respect du plan d'eau.

1350 Et malheureusement, ce sera disponible seulement en mai, donc je peux pas vous commenter aujourd'hui.

PAR M. LÉONCE NAUD:

1355 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 On peut se fier sur monsieur Naud pour aller voir demain matin BPR et Genivar et y faire sa suggestion.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1365 Je demanderais au ministère de l'Environnement, est-ce que le Règlement sur la protection des berges et des plaines inondables s'applique?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1365 C'est la Politique de protection des rives, c'est pas un règlement.

La Politique de protection des rives s'applique à tous les schémas d'aménagement et à toutes les municipalités.

1370 Mais j'ai mal compris, peut-être reformuler votre question plus précisément, s'applique à quoi?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1375 Au cas décrit par monsieur Naud, dans le sens, est-ce qu'on peut rétrécir la rivière Saint-Charles impunément?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1380 La Politique de protection des rives s'applique non pas au rétrécissement de la rivière, mais à donner une bande de protection de la rive à la rivière.

1385 La politique comporte un article qui détermine où se trouve la ligne des hautes eaux ordinaires par rapport, soit, il y a deux (2) lignes qui sont définies à la politique et qui font en sorte qu'une ligne peut être décrite à partir de la fin des plantes terrestres et le début des plantes aquatiques.

Alors donc, je vois pas comment on pourrait rétrécir le lit de la rivière, mais plutôt, c'est une question de protection à partir d'une ligne qui existe ou qui est définissable, déterminable.

1390 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Donc l'entreprise serait difficile, dans la mesure où la ligne des hautes eaux détermine une limite?

1395 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

À partir de la Politique de protection des rives, oui. Autrement, là, il faudrait voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400

O.K.

PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Pierre-Paul Sénéchal, s'il vous plaît.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1410 Ma question sera courte parce qu'on vient d'y répondre.

1415 Je voulais savoir si la consultation publique s'intéresse essentiellement à l'eau que l'on boit en se désintéressant de l'eau qu'il ne faut pas boire par la grande tasse, c'est-à-dire l'eau de baignade. Donc on vient d'y répondre, toute la question d'accès du public à l'eau, en particulier l'eau du Saint-Laurent fait partie, si j'ai bien compris, du champ d'intérêt de la Commission.

1420 Je vais vous déposer à l'arrière une copie d'une correspondance que j'ai échangée avec le ministère de l'Environnement l'automne dernier, concernant une préoccupation qui m'était apparue de façon nouvelle mais importante, à un moment où on tente dans tous les schémas d'aménagement, au niveau des MRC en particulier, de définir une vocation touristique au fleuve Saint-Laurent, donc d'ouvrir des voies d'accès au fleuve.

1425 Je me suis rendu compte que ceci pourrait, finalement, s'avérer une entreprise complètement vaine, compte tenu que les lois et règlements du ministère de l'Environnement permettent à des riverains du fleuve en particulier, de se faire octroyer ce qu'on appelle généralement des droits de grève et ce que le ministère appelle des baux pour fins de plage.

1430 Et la réponse que le ministère me donne face à cette préoccupation-là, parce que je lui demandais, est-ce qu'il faudrait pas revoir les pratiques actuelles qui me paraissent un peu d'un autre âge, là, et la réponse qui m'a été faite par le ministère m'a un peu désarmé.

On y dit entre autres:

1435 "Notre bail, je dirais notre privilège, notre octroi de privilège pour fins de plage a pour effet, d'une part, d'autoriser un riverain à utiliser la plage à ses fins personnelles, ce que vous déplorez bien entendu, mais également il permet à celui-ci d'assurer lui-même le maintien du bon ordre sur les terres publiques en front de son terrain.

1440 "Si nous consentons un bail à un riverain, ce dernier est alors autorisé en vertu de la loi à réprimer toute activité qui, sans son accord, est effectuée sur la portion du terrain loué."

1445 Ça, ça veut dire qu'en pleine rive frontalière de tout un village, un tout petit nombre de propriétaires riverains peuvent empêcher des centaines d'enfants d'aller se baigner à une eau du fleuve qu'on tente de dépolluer actuellement, ce qui est tout à fait déplorable.

1445 Ce que je demandais au ministère, c'était justement de réviser cette philosophie qui, pour moi, n'a plus de bon sens. Et dans la partie finale de la réponse qu'on me donne, je cite:

1450 "Bien sûr, ce droit de regard que le riverain acquiert en convenant d'un bail avec nous peut être exercé de façon plus stricte par celui-ci et pourrait résulter du désagrément pour les gens qui ne veulent pas seulement avoir accès à un plan d'eau - parce qu'on a toujours le droit de passage - et passer sur la terre publique, mais aussi y séjourner et y avoir une certaine activité."

1455 Autrement dit, on me disait, que voulez-vous, comme un personnage célèbre dit souvent! Je pense que c'est une question fort importante, et je voulais vérifier si c'est du domaine de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Alors premièrement, oui, c'est du domaine de la Commission.

1465 Deuxièmement, je voudrais m'excuser tantôt auprès de monsieur Naud, pendant que j'y pense! La séance à laquelle j'ai référé, c'est le jeudi après-midi 18, et non pas le 17, c'est ma collègue qui avait raison contre moi.

1470 Et dans la conférence de jeudi soir, un intervenant a signalé que de plus en plus de gens étaient en train de se rééduquer et permettre à des enfants notamment ou à des gens d'avoir accès à l'eau sur des terrains soumis à des baux.

1475 Ceci étant dit, la lettre que vous avez date de quand?

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1475 La lettre signée par le ministère date du 16 novembre 98.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Est-ce qu'il y a un commentaire de votre part sur la tension entre le bail et l'occupation privée et donc la limite à l'accès de l'eau que procure une pareille reconnaissance?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1485 Les propos de l'intervenant sont exacts. Effectivement, le Règlement sur le domaine hydrique public autorise ces sessions-là de droit de grève, et lorsque les conditions sont remplies, la Loi sur le régime des eaux d'où provient le Règlement sur le domaine hydrique public s'applique.

Il faut bien voir aussi qu'en vertu de ce Règlement sur le domaine hydrique public là, les vieux empiétements qui ont pu être faits de génération, parfois même de génération en génération,

1490 parce que les nouveaux empiétements seraient soumis à un article 22 et seraient délinquants, mais les vieux empiétements doivent être régularisés lorsqu'on les détecte. Et ça, il y a quatre mille (4000) baux effectivement qui sont actuellement gérés par le ministère.

1495 Lorsqu'on les détecte, ces empiétements doivent être régularisés en vertu du Règlement sur le domaine hydrique public et la Loi sur le régime des eaux, par bail ou par vente, selon des paramètres spécifiés à la loi et au règlement.

1500 Donc c'est une portion de la Loi sur le régime des eaux qui s'applique. Et comme le souligne monsieur dans la lettre qui a sans doute été signée par moi...

1500 PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

Non. Ça a peut-être été préparé par un de vos services.

1505 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Peut-être un chef de service de ma direction. Alors le Règlement sur le domaine hydrique public s'applique platement parfois, et ça semble être le cas dans cette lettre.

1510 PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

Est-ce que je peux poser une autre question? Est-ce que vous concédez le fait qu'à la limite, quatre-cinq-six (4-5-6) ou dix (10) propriétaires riverains pourraient couper tout accès à la baignade à toute une population de village, avec ce régime-là?

1515 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1520 Écoutez, comme tout ce qui fait partie de la gestion de l'eau, et le document de consultation est ainsi fait, qui pose des questionnements, il remet en cause bien des paramètres sur la gestion de l'eau, et la vaste consultation qui se produit vise justement à recevoir les opinions et à refaire, en vue d'écrire une politique de l'eau, les choses qui peuvent être discutables.

1525 Alors ça, évidemment que dans certains cas, et on a des cas patents que je ne nommerai pas ici dans la région, qui font en sorte qu'une personne, avec un bail légalement passé avec le ministère, se voit octroyer un droit qui fait en sorte que les gens ont de la difficulté à passer sur le rivage. Ça, c'est évident et je le cacherai pas.

1530 PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1535 Je pourrai donner le cas même sur l'eau glacée actuellement, il y a une piste de ski de fond qui longe la rive sur la rive sud et qui éventuellement devrait rejoindre Lévis à Montmagny. Et certains propriétaires, en vertu de ces droits de grève, ne veulent même pas qu'une piste de ski de fond passe sur les terres publiques en front de leur lot, ce qui est absolument inadmissible.

1540 On peut pas imaginer qu'à l'aube de l'an 2000, une chose comme celle-là puisse se produire, on se penserait dans un régime médiéval de garde ou de zone gardée de chasse!

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 Je voudrais pas que vous fassiez votre mémoire tout de suite, je sens que vous êtes en train d'en écrire des bouts.

1550 Juste vérifier une chose, ces baux-là, monsieur Latulippe, vous évoquez que d'abord, c'est plus une régularisation d'états antérieurs, d'états de faits antérieurs; les nouveaux seraient soumis à une autre procédure et éventuellement à une politique moins accueillante?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1555 C'est-à-dire que ce sont les empiétements, je pense qu'il faut bien clarifier. Les vieux empiétements sont donc soumis à cette procédure de baux ou de régularisation.

1560 Si demain matin, on a pu détecter qu'une personne a fait du remblayage illégal, à ce moment-là c'est avec la Direction régionale qu'elle va avoir affaire, et sans doute qu'il y aura remblayage illégal, donc éventuellement un avis à cet effet.

1565 Donc ce sont les vieux empiétements. Je voudrais vous souligner, si vous permettez monsieur le Président, il est vrai, la situation qu'évoque l'intervenant, bon, on la cachera pas, elle se produit un peu partout au Québec; à l'inverse il y a également des empiétements qu'on détecte, et les gens sont carrément dans le domaine hydrique public, et il faut voir qu'ètre dans le domaine hydrique public, c'est pas nécessairement être dans l'eau.

1565 Et cette situation-là existe aussi à l'inverse. C'est une gestion globale de l'entièreté du Règlement sur le domaine hydrique public, et la consultation va servir justement à mettre en exergue ces points-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 O.K. Ces empiétements-là, c'est sur tous les cours d'eau?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est tous les cours d'eau navigables et flottables, où l'État est propriétaire.

1575

Vous aurez constaté, à la fin du document de consultation où on fait un bref résumé du statut juridique de l'eau, que la situation est fort complexe, pour déterminer quand l'État est propriétaire et quand le cours d'eau appartient au privé.

1580

On se reporte à la page 66, alors d'une façon, on y dit globalement, et c'est très succinct:

"L'État est propriétaire du lit des cours d'eau navigables et flottables jusqu'à la ligne des hautes eaux. L'État est aussi propriétaire du lit et des lacs et cours d'eau non navigables ni flottables bordant les terrains de l'État lorsque l'aliénation a été faite après le 9 février 1918."

1585

Et j'entrerai pas dans tout l'historique pour expliquer cette date-là. Et enfin:

"L'aliénation avant le 9 février 1918 du fonds des riverains emporte la propriété du lit des cours d'eau non navigables et flottables."

1590

C'est très complexe, et on commence le prochain paragraphe en disant:

"Ces règles ne sont pas absolues."

1595

Alors la détermination du statut de propriété, on en aurait certainement pour trois (3) jours complets d'audiences là-dessus.

PAR M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL:

1600

Est-ce que vous prenez les services d'avocats aux gens qui veulent préparer des mémoires, ça a l'air complexe!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1605

Puisque nous parlons de plage, ça réchauffe de parler de plage à ce temps-ci de l'année, est-ce que le programme "Enviro-plage", c'est probablement monsieur Rivard qui peut répondre à cette question, permettrait ou permettra de récupérer les usages des plages connues comme celles de l'Anse-au-Foulon, Jacques-Cartier, Saint-Laurent et de la Baie-de-Beauport?

1610

PAR M. JACQUES RIVARD:

Quand vous parlez du programme "Enviro-plage", vous référez au programme du ministère pour l'échantillonnage de l'eau des plages?

1615

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, c'est ça, effectivement. C'est ce programme, n'est-ce pas!

PAR M. JACQUES RIVARD:

1620

Oui, annuellement à travers la province, dans la région de Québec particulièrement, comme les autres régions aussi, on échantillonne systématiquement les eaux d'un certain nombre de plages publiques. Mais ce sont déjà des plages qui, en 97, il y a eu deux cent vingt-six (226) plages qui ont fait l'objet d'un contrôle et on a pris cinq mille quatre cent quarante-cinq (5445) échantillons sur ces plages-là.

1625

Mais ce sont déjà des plages qui sont accessibles au public.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1630

Oui, mais si je comprends bien, la qualité bactériologique de l'eau permet pas aux baigneurs d'y mettre les pieds?

1635

Oui, bien, c'est des plages publiques. Ce sont des plages sur le bord de lacs ou ce sont...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1640

Non, mais les quatre (4) exemples que j'ai donnés, là!

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils sont accessibles, mais ils sont pas baignables?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

L'Anse-au-Foulon, Baie-de-Beauport!

1650

PAR M. JACQUES RIVARD:

Ah non, ces plages-là sont pas baignables actuellement, au moment où on se parle, non.

1655

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1660 C'est qu'il faut faire la distinction, monsieur le Président, entre le programme "Enviro-plage" qui n'est, comme vient de l'expliquer le directeur régional, qu'un programme d'échantillonnages des plages.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665 C'est pas un programme de restauration de l'eau.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1670 Pas du tout.

PAR M. JACQUES RIVARD:

1675 Il y a pas d'argent mis là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 C'est de la surveillance?

PAR M. JACQUES RIVARD:

1685 C'est de la surveillance.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 Très bien. Merci monsieur Sénéchal.

PAR M. SERGE HÉBERT:

1695 Est-ce que je pourrais rajouter quelque chose? Bon, le ministère, à partir de l'été prochain, a un projet de surveillance des plages dans le fleuve Saint-Laurent, des sites potentiels dans le fleuve.

Dans la région de Québec, il y a entre autres cinq (5) ou six (6) sites qui vont être sélectionnés pour faire un suivi hebdomadaire dès l'été prochain.

1700

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1705 La semaine dernière, quelqu'un à Montréal a évoqué la possibilité d'un retour, enfin d'une accessibilité pour les baigneurs à la plage de l'Anse-au-Foulon, ce qui peut nous avoir fait sursauter.

Est-ce que c'est exact, est-ce qu'il y a présentement une possibilité à l'horizon pour l'Anse-au-Foulon entre autres?

1710 PAR M. SERGE HÉBERT:

Il y a exactement, il y a effectivement un projet d'accessibilité à l'Anse-au-Foulon, mais maintenant, les conditions bactériologiques ne s'y prêtent peut-être pas à cent pour cent (100%).

1715 Mais l'Anse-au-Foulon est ciblée pour une des plages qui va être suivie l'été prochain.

1720 Et il y a effectivement un potentiel. Il y avait eu une étude antérieure par le Département de santé publique de Québec qui avait fait un suivi à l'Anse-au-Foulon pendant onze (11) jours consécutifs, et puis il y avait seulement eu une journée d'échantillonnage où la qualité n'était pas bonne pour la baignade sur les onze (11) jours consécutifs.

Alors il y a un potentiel effectivement de baignade à l'Anse-au-Foulon.

1725 Ce qu'on souhaite maintenant faire, c'est de modéliser le comportement bactériologique de cette plage-là pour en arriver à faire des prédictions de sa qualité, donc pour pouvoir éventuellement permettre l'ouverture de la plage, ou bien exiger sa fermeture, selon les conditions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1730 Merci.

RONALD GREENDALE

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Monsieur Ronald Greendale s'il vous plaît.

PAR M. RONALD GREENDALE:

1740

Monsieur le Président, madame, monsieur Genest. Cet après-midi, monsieur Rivard, le directeur régional du ministère de l'Environnement, nous a dressé un portrait de la situation régionale de l'eau, un portrait qui, à première vue, apparaît bien structuré, en tout cas très concis, avec des beaux chiffres à l'appui.

1745

On n'a pas en main copie du document, vous l'avez mentionné, alors moi, je présume que la présentation de monsieur Rivard résume la totalité des informations qui sont contenues dans le document, est-ce que c'est bien le cas?

PAR LE PRÉSIDENT:

1750

La structure de la communication de monsieur Rivard n'est pas tout à fait identique à la structure du présent document. Il y avait des modifications dans l'organisation de la matière.

PAR M. RONALD GREENDALE:

1755

Parce que moi, j'ai été un petit peu intrigué, il y a aucune mention dans le portrait de la situation régionale de l'embouteillage de l'eau présentement dans la région de Québec.

1760

Est-ce qu'il y en a? Quel est le volume? Est-ce qu'il y a des projets sur la table? Est-ce qu'il y a des mesures d'études d'impact qui sont prévues? Où est-ce qu'on la prend, l'eau, présentement?

On nous dit qu'on a des eaux de très bonne qualité, j'aimerais juste savoir s'il y a quelque chose, puis pourquoi c'est pas dans le document.

1765

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, à ma connaissance il y a quelque chose dans le document, mais on va vérifier.

1770

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'il y a dans le document et ensuite, il veut savoir s'il y a des projets, où est-ce que l'eau est actuellement embouteillée là où elle est embouteillée, et est-ce qu'il y a des projets à l'étude! Et quels sont les volumes impliqués.

1775 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Alors je vais vous donner les informations qui sont contenues au portrait de l'eau pour la région de Québec. Le président a mentionné que le portrait, il n'y avait pas de copie à l'arrière, ça va être corrigé demain!

1780

Alors à la page 9 du document, on y dit les informations suivantes, sur les usages:

1785

"Plus de dix-sept pour cent (17%) de la population, soit environ cent neuf mille (109 000) personnes, sont alimentées par une eau souterraine dont plus de la moitié par puits individuels. Au-delà de trois mille cinq cents (3500) puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'information hydrogéologique du ministère pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface, soit tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisis. On estime à environ quinze mille (15 000) le nombre de puits dispersés dans la région."

1790

"La région de Québec compte cinq (5) puits de captage ou résurgences captées d'eau de source à des fins commerciales, soit deux (2) situées dans la CUQ et trois (3) dans la MRC de-la-Jacques-Cartier. La région compte quatre (4) usines d'embouteillage toutes situées sur le territoire de la CUQ."

1795

Maintenant, pour les projets futurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

1800

On peut vérifier ça tout de suite! Les deux (2) qui sont sur le territoire de la CUQ, est-ce qu'il y a quelqu'un qui sait où elles sont?

Je parle pas des projets, je parle de la réalité.

1805

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors on me dit qu'elles sont à Lac-Saint-Charles et à Sainte-Brigitte-de-Laval. Les deux (2) situées dans la CUQ. Les trois (3) dans la MRC de-la-Jacques-Cartier.

1810

PAR LE PRÉSIDENT:

La MRC Jacques-Cartier, elles sont où?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1815

On peut revenir, si vous voulez, pour vous donner la précision, là. Si on l'a au cours de la soirée, on vous la donne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Ça va. Est-ce que vous avez une idée des volumes d'eau actuellement captés?

PAR M. RONALD GREENDALE:

1825 Est-ce qu'on peut savoir aussi en proportion avec tout ce qui est capté dans le Québec, qu'est-ce que ça représente ce qui est pris ici dans la région de Québec versus, bon, je sais que c'est dans la région de Montréal que ça se fait le plus, mais est-ce qu'on peut avoir des chiffres, est-ce que ces chiffres-là sont disponibles, des proportions, des volumes?

PAR LE PRÉSIDENT:

1830 Certainement.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1835 Oui. Vous avez, au document de consultation, toute l'eau extraite pour fins de captage à des fins commerciales, c'est zéro virgule zéro huit pour cent (0,08%).

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Ça, c'est pour l'ensemble du Québec...

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1845 Pour l'ensemble du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

... par rapport à l'ensemble de l'eau souterraine utilisée?

1850 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Maintenant, lui, ce qu'il veut savoir, c'est: est-ce qu'on peut avoir cette information-là plus spécifique à la région de Québec?

1860

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Fort probablement. Il suffirait de ventiler les projets qu'on vient de nommer et savoir quel pourcentage global. Vous voulez savoir, monsieur le Président, le pourcentage global des eaux extraites par rapport à l'ensemble du Québec, au niveau de la région de Québec?

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça.

1870

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors on pourra fournir l'information, je crois pas qu'on l'ait ce soir.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Il veut savoir maintenant s'il y a des projets à l'étude.

1880

Est-ce que vous avez, au ministère, des demandes d'autorisation d'eau embouteillée pour des sources dans la région de Québec?

1885

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Dans la région de Québec, il y a aucun projet de captage d'eau à des fins commerciales.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

1890

PAR M. RONALD GREENDALE:

C'était tous les volets de ma première question.

1895

Ma deuxième question, monsieur le Président, elle suit celle-là. Maintenant que le moratoire est terminé, est-ce qu'il va y en avoir des projets, mais c'est surtout quels sont les mécanismes de contrôle que le ministère a?

1900

Parce que là, est-ce que toutes les grosses compagnies qui veulent s'accaparer des eaux souterraines de qualité peuvent arriver et faire une demande de permis, il n'y a pas de mécanisme d'étude environnementale, on ne sait pas les impacts sur les habitats, on ne sait pas si on va toucher à des espèces en danger ou menacées.

	Enfin, moi, je le sais pas, je pose la question parce que ça m'intrigue. Si on peut se lancer là-dedans comme on veut, on a un problème.
1905	PAR LE PRÉSIDENT:
	C'est ça. Alors si actuellement il n'y a pas de demande, si une demande était déposée demain matin, quel est le processus qui est suivi...
1910	PAR M. RONALD GREENDALE:
	Et quels sont les mécanismes d'attribution de permis, quels sont les mécanismes d'étude de protection de la faune et des habitats et de l'environnement en général.
1915	PAR LE PRÉSIDENT:
	Très bien.
1920	PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:
	Alors c'est sûr qu'il existe une procédure. Le moratoire, pour donner un premier élément de réponse, c'est Michel Lavallée qui est le spécialiste du ministère dans cette question-là, qui va donner les autres informations, mais au niveau du moratoire, effectivement on l'a mentionné à plusieurs reprises la semaine dernière, le moratoire n'existe plus, donc il est possible qu'il y ait des demandes.
1925	
1930	Il y en a même qui ont été déposées auprès de la Commission, une liste de six (6) projets, si je ne me trompe pas, pour lesquels les promoteurs ont fait des demandes pour le captage d'eaux souterraines.
1935	Maintenant quels sont les éléments qui sont considérés lorsqu'une demande est déposée au ministère de l'Environnement! Et il faut dire aussi que le ministère de l'Agriculture est partie - et partie est un euphémisme dans ce cas-là - et on traite ce dossier-là à deux (2) ministères.
1940	Alors Michel, veux-tu donner!
1945	PAR M. MICHEL LAVALLÉE:
	Oui monsieur le Président, voici, les projets de captage d'eau à des fins d'embouteillage d'eau de source et d'eau minérale sont soumis à une obligation d'obtenir l'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
	Cette autorisation est émise à toutes conditions...

	PAR LE PRÉSIDENT:
1950	Vous dites selon l'article 32?
	PAR M. MICHEL LAVALLÉE:
	32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.
1955	PAR LE PRÉSIDENT:
	Pas 31, 32?
	PAR M. MICHEL LAVALLÉE:
1960	32, oui. Alors en vertu de cet article, le ministre peut exercer un large pouvoir discrétionnaire.
1965	Et dans l'intérêt public, peut exiger un certain nombre de conditions. Ce qui a été pris en compte actuellement est résumé dans un guide d'application, et ses modifications ultérieures. Je fais donc un résumé des éléments principaux qui sont considérés.
1970	Alors évidemment, compte tenu qu'il s'agit d'un produit qui s'en va à la consommation sans traitement, en vertu du Règlement sur les eaux embouteillées, il y a donc une étude de vulnérabilité, il faut être absolument sûr évidemment que l'eau est propre à la consommation humaine.
1975	L'étude hydrogéologique aussi porte aussi sur le volet d'une démonstration des impacts sur la ressource, notamment en vue de prévenir les conflits d'usage.
	L'autorisation en vertu de l'article 32 est aussi soumise à l'obligation pour le promoteur de soumettre un certificat de non-objection, et non pas un certificat de conformité, un certificat de non-objection émis par la municipalité et par la MRC à la délivrance de l'autorisation.
1980	Évidemment aussi, il faut mentionner que si on est en zone agricole, la CPTA devra aussi autoriser l'exclusion du zonage agricole.
	Alors voilà dans les grandes lignes générales ce qui se passe à ce niveau-là.
	PAR LE PRÉSIDENT:
1985	Ce guide d'application auquel vous référez, il est public actuellement?
	PAR M. MICHEL LAVALLÉE:

1990 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il est diffusé?

1995 **PAR M. MICHEL LAVALLÉE:**

Oui, tout à fait. Et on pourrait le déposer évidemment.

2000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, alors vous le déposerez s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2005 Est-ce que vous parlez - vous avez déposé, je crois, la semaine dernière, monsieur Latulippe, le projet de Règlement sur le captage des eaux souterraines?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2010 Non, je m'excuse. J'ai informé la Commission que je n'avais pas mandat de déposer ce projet de règlement.

2015 Par contre, ce que nous avons déposé sont les projets 96 et 98 sur les eaux souterraines de captage, les eaux souterraines.

Là, on vient de mentionner le dépôt du Guide pour le captage des eaux souterraines à des fins commerciales, ce qui est différent, un document différent.

2020 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

2025 Est-ce qu'on peut imaginer qu'en plus des embouteilleurs dont monsieur nous parle, le règlement puisse aussi s'appliquer aux gros consommateurs d'eau, pensons aux pisciculteurs par exemple qui vont faire des ponctions importantes, ou si le règlement ne s'appliquerait qu'aux embouteilleurs?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2030 Je vous souligne, dans le document de consultation auquel j'ai référé plus d'une fois à Montréal, on met en perspective ce questionnement-là. Parce qu'à l'heure actuelle, il n'y a que les promoteurs d'eau à des fins d'embouteillage commercial qui sont visés par le règlement actuel.

2035 Maintenant, le questionnement est le suivant: serait-il opportun que tous les captages d'eaux souterraines, peu importe leur importance et leur finalité, fassent l'objet d'une autorisation a priori afin d'en mesurer la conséquence sur la ressource? Dans quelle mesure où le contrôle s'exercerait sur tous les captages à venir? Qu'arriverait-il des captages déjà en exploitation et non autorisés?

2040 Donc évidemment, on n'a pas la réponse à ces questionnements-là, c'est un questionnement qu'on soumet à l'opinion publique via la Commission.

2045 Mais la prise en considération de cet élément-là a été faite dans ce document-là et effectivement, on se pose la question: est-ce qu'on ne devrait pas assujettir, vous avez mentionné les agriculteurs, les piscicultures, les autres gros consommateurs de captages d'eaux souterraines!

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Essayons de comprendre clairement. Si quelqu'un veut creuser un puits, appelons-le à fort débit, si c'est quelqu'un qui veut faire de l'embouteillage d'eau, il doit suivre le guide d'application et faire une étude hydrogéologique, etc., pour avoir une autorisation.

Si c'est un puits à fort débit, ou débit équivalent, pour une pisciculture, est-ce qu'il a l'obligation à faire la même chose?

2055 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Actuellement, non.

2060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il n'y a aucune étude qui serait faite?

2065 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

À l'époque, il y a aucune étude. Michel!

2070 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

J'aimerais préciser une chose! Actuellement, il y a deux (2) types de projets de captage, je dirais d'importance, qui sont assujettis à un processus d'autorisation en vertu de 32. Il y a, on vient de le mentionner, les eaux embouteillées, il y a ensuite les projets de captages qui sont destinés à l'alimentation de réseaux de distribution d'eau potable, bon, les captages municipaux.

2075 Cependant, dans le cadre des études d'impact environnementales maintenant, lorsque le projet comporte un volet captage eaux souterraines d'importance, on examine les impacts du captage sur la qualité de l'environnement, de même s'il peut y avoir impact sur les voisins.

PAR LE PRÉSIDENT:

2080 Ça, c'est dans quel cas, dans le cas d'articles soumis...

PAR M. MICHEL OUELLET:

2085 31.1...

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 C'est une chose qui est déjà soumise à une étude d'impact?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2095 C'est ça. Nous, nos services, maintenant, sont consultés de façon systématique par les gens qui s'occupent des évaluations environnementales, puis je dirais que maintenant, lorsque le projet comporte un volet extraction d'eaux souterraines à fort volume, on regarde ces impacts-là maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100 O.K. Dans le cas d'une pisciculture, est-ce qu'une pisciculture est soumise à 31?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2105 C'est à 22 que c'est soumis, une pisciculture. Puis je dirais que via 22, il y aurait possibilité d'examiner le volet captage de l'eau souterraine, puis je dirais que c'est des choses qui se font maintenant, on est en discussion à l'interne pour comment harmoniser l'approche, c'est-à-dire de faire le même type de vérification que pour les projets d'eau embouteillée. Il y a un comité de formé à l'interne...

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 C'est-à-dire que vous pensez le faire, si je comprends bien, mais vous le faites pas encore. Vous envisagez de le faire?

PAR M. MICHEL OUELLET:

Ça se fait, je pourrais dire un exemple dans le Bas-du-Fleuve, il y a un projet qui est examiné de pisciculture, que le volet captage eaux souterraines, les impacts ont été considérés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2120

Est-ce que vous êtes en train de me dire que quand c'est dans certaines régions, à propos de 22 vous l'appliquez, et que dans d'autres régions, vous l'appliquez pas?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2125

On est en train d'uniformiser l'approche à l'interne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Ça va. Est-ce que ça améliore l'information jusqu'à maintenant?

PAR M. RONALD GREENDALE:

2135

Bien là, oui, on a appris des choses, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, ça sert à ça, merci!

2140

DOMINIC SALGADO

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dominic Salgado s'il vous plaît.

2145

PAR M. DOMINIC SALGADO:

2150

Bonsoir monsieur le Président, je suis agent de recherche et d'information à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent. C'est un organisme voué à la promotion du fleuve Saint-Laurent.

Je serai bref, parce que je pense qu'il y aura sûrement une pause bientôt.

2155

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous me la suggérez!

2160

PAR M. DOMINIC SALGADO:

Monsieur le Président, quelle importance on accordera au fleuve Saint-Laurent dans toute sa gestion? On en a parlé brièvement avec certains intervenants, pour un fleuve qui est vraiment reconnu mondialement, il faut pas se le cacher, à différents niveaux, on parle de navigation marchande ou navigation de plaisance, au niveau touristique, au niveau de commercialisation.

2165

Donc c'est une voie maritime d'importance mondiale, c'est même un enjeu stratégique également, alors on en parle beaucoup.

2170

Mais comment on va pouvoir légiférer à ce niveau-là, à différents niveaux. J'aimerais peut-être connaître la volonté des différents ministères, de défendre un peu la façon qu'on va vanter un peu les mérites des richesses du Saint-Laurent.

2175

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Alors écoutez, votre question, je pense, elle concerne directement deux (2) ministères qui travaillent déjà assez étroitement ensemble, c'est-à-dire Environnement Canada d'un côté, Environnement Québec de l'autre.

2180

Votre question parle de légiférer, donc d'établir de nouvelles lois ou de nouvelles choses, est-ce que vous acceptez qu'on l'élargisse un peu, non seulement à des législations potentielles, mais à des programmes ou à des actions concertées, ou si c'est vraiment de la législation que vous voulez?

PAR M. DOMINIC SALGADO:

2185 Bien, c'est au sens très large, parce qu'à lui seul, je pense que le fleuve Saint-Laurent aurait mérité une audience publique à lui seul, autant au niveau de sa densité qu'au niveau de son importance mondiale. Donc sous toute sa forme.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 O.K. Alors je peux aller d'abord à monsieur Albin Tremblay d'Environnement Canada.

PAR M. ALBIN TREMBLAY:

2195 Monsieur le Président, si je peux répondre simplement à la question de monsieur. Il est sûrement pas dans les intentions d'Environnement Canada actuellement, ni dans ses plans, de légiférer de quelque manière que ce soit pour intervenir dans la gestion du fleuve comme telle.

2200 Bien sûr, il faut situer ça dans le contexte qu'Environnement Canada est impliqué dans le Plan d'action Saint-Laurent, c'est d'abord un plan d'action environnementale qui vise à améliorer la condition environnementale du fleuve, à redonner des usages aux citoyens dans un contexte de développement durable, et c'est tout d'abord une initiative environnementale, c'est pas une initiative qui vise à gérer des ressources du fleuve.

2205 Ça implique un nombre de partenaires extrêmement grand qui déborde largement les compétences d'Environnement Canada, et c'est une question de gestion d'une multitude de secteurs socio-économiques qui actuellement, c'est pas du tout dans les capacités d'Environnement Canada de gérer ou de légiférer à cet effet.

2210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2215 Une approche de réponse! La juridiction sur l'eau est du gouvernement du Québec; la consultation sur l'eau sert à évoquer les problématiques reliées à l'eau par rapport aux quatre (4) thèmes qui sont soumis dans le document de consultation.

2220 De répondre à l'intervenant en lui disant, qu'est-ce qu'on veut faire, je pense qu'on changerait un peu l'approche du document qui se veut plutôt qu'est-ce que vous pensez qu'on devrait faire!

2225 Et donner ces informations-là via les mémoires qui seront déposés à la Commission, en vue de l'écriture d'une politique de l'eau. Donc nous devrons tenir compte de tous les éléments qui vous seront soumis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 Mais dans la gestion - le mot gestion est ambigu ici, là - mais d'une manière conjointe, le fédéral et vous-même intervenez sur le fleuve Saint-Laurent, pour améliorer l'ensemble de sa vie, améliorer la qualité de l'eau, améliorer un certain nombre d'usages auprès des citoyens, est-ce que vous envisagez, par exemple, des interventions de type réglementaire pour contraindre un certain nombre d'usages ou pour en favoriser d'autres?

2235 Est-ce que ça fait partie du coffre d'outils que vous avez par rapport à l'amélioration ou aux usages du fleuve Saint-Laurent?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2240 À l'heure actuelle, dans le cas de Saint-Laurent Vision 2000, je ne crois pas que le Québec s'inscrive dans une démarche de réglementation ou de législation, mais plutôt une démarche de programme, un peu de la façon dont monsieur Tremblay l'expliquait.

2245 Maintenant, je n'ai pas l'information. Je ne sais pas si de mes collègues ont plus l'information sur cette approche-là. Sinon, on pourra prendre la question en délibéré et vous revenir demain là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 On va vérifier auprès de l'intervenant. Donc manifestement, monsieur Salgado, les gens veulent, en tout cas les deux (2) représentants veulent pas s'aventurer en termes de législation ou de contraintes de type juridique.

2255 Ils sont plutôt fixés dans des programmes conjoints pour améliorer la vie du Saint-Laurent et éventuellement ses usages, vous avez bien raison, c'est un plan d'eau tout à fait exceptionnel.

 À quoi vous pensiez en particulier quand vous faisiez des allusions à la législation?

PAR M. DOMINIC SALGADO:

 Je peux poser ma question autrement. Est-ce que le Saint-Laurent sera beaucoup plus considéré qu'une simple voie de navigation, par exemple?

2265

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Vous estimatez ici qu'il n'est question que de normes de navigation. O.K., on va vérifier ça de la manière suivante, soit monsieur Tremblay, soit monsieur Latulippe!

2275 Est-ce qu'il y a des priorités d'interventions dans le Saint-Laurent, comment se fait la priorisation, par exemple par rapport à la navigation, par rapport aux usages d'eau, par rapport aux pêches, par rapport à la baignade, par rapport au plaisir?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2280 Oui. Je reviens au document de consultation, page 24, où on y lit, par rapport aux usages et à la gestion par bassin versant, mais ici, on va parler du fleuve:

2285 "Les usages de l'eau de surface, outre les activités de prélèvements, sont nombreux et diversifiés, baignade, navigation, pêche, chasse, villégiature. Certains usages n'ont pas encore été récupérés dans plusieurs secteurs, par exemple la baignade dans le fleuve Saint-Laurent demeure une activité encore très restreinte dans certaines zones, notamment à cause des risques pour la santé. Il en va de même pour la plupart des activités nautiques à contact direct."

2290 Etc. Donc on a dans le document de consultation tenu compte du fleuve. Évidemment, les informations concernant le fleuve sont minimales dans ce document, j'avoue qu'il n'y a pas effectivement de points importants relativement au fleuve; toutefois, nous comptons travailler sur une fiche particulièrement sur le fleuve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Monsieur Tremblay, est-ce qu'on peut aller vérifier de votre côté les ordres de priorité? Votre organisation est très impliquée dans le Saint-Laurent Vision 2000, il y a des activités en route depuis des années, il me semble que ça fait dix (10) ans, au-delà, que ça se fait; j'imagine qu'il doit y avoir un ordre de priorisation des interventions?

PAR M. ALBIN TREMBLAY:

2300 Oui absolument. Je peux répondre que si les gouvernements, parce que je vais parler un peu au nom des différents ministères responsables de Saint-Laurent Vision 2000, fédéral et provincial, si ces différents ministères là avaient considéré le fleuve Saint-Laurent uniquement comme une voie de navigation, on n'aurait sûrement pas investi, au cours des dix (10) dernières années, plus de cinq cents millions de dollars (500 M\$) pour assainir le fleuve.

2305 C'est parce qu'on considère le fleuve comme une ressource extrêmement importante en termes d'écosystème, un écosystème assez unique au monde.

- 2310 Pour démontrer un peu ça, il faut retourner, si on retourne au premier Plan d'action Saint-Laurent 1988, c'est sûr que la priorité à ce moment-là était l'assainissement industriel. On avait ciblé cinquante (50) usines. On avait déterminé que c'était en termes d'urgence le point le plus important à corriger.
- 2315 Sachant que le programme d'assainissement des eaux municipales au Québec avait été mis en place depuis le début des années quatre-vingt, donc c'est vraiment le point le plus important.
- 2320 Cependant, on avait également entrepris à ce moment-là des initiatives déjà pour protéger des habitats importants et notamment des milieux humides qui sont à la base de toute la biodiversité qui habite le fleuve.
- 2325 On avait également développé des programmes en termes de restauration, de développement technologique pour supporter les entreprises dans leur effort d'assainissement, etc.
- 2330 Dans la phase 2, on a donné beaucoup plus - une fois ces premières priorités là atteintes et les résultats que vous connaissez, la plupart des personnes ici qui sont intéressées, connaissent les résultats, réduction de quatre-vingt-seize pour cent (96%) des toxiques émis par les cinquante (50) usines prioritaires, on est allé dans d'autres ordres de priorités, un accent beaucoup plus important sur la biodiversité du fleuve, avec des interventions qui ont amené, par exemple, la création du Parc marin à Saguenay.
- 2335 On a développé tout le concept de zones d'intervention prioritaire pour impliquer les populations à une échelle un petit peu plus restreinte, parce que l'écosystème du Saint-Laurent est tellement grand qu'à certains moments, il faut restreindre l'espace visé pour adresser des problèmes qui préoccupent plus spécifiquement les populations riveraines.
- 2340 Donc on a mis sur place ce concept-là qui fait qu'il y a maintenant dix (10) zones d'intérêt prioritaire qui existent le long du fleuve, qui regroupent les populations dans une approche de concertation. On a produit des bilans environnementaux.
- 2345 Ces gens-là se sont regroupés, ont produit des plans d'action et des réhabilitations environnementales, qui regroupent un ensemble d'usages, on a parlé de baignade tout à l'heure; il y a beaucoup de projets en rapport avec la biodiversité, la meilleure compréhension, protection de milieux humides, etc.
- 2350 Il y a eu des bilans sur l'état de l'environnement qui débordaient largement le simple aspect socio-économique, mais également beaucoup d'aspects biologiques, chimiques, etc., pour mieux comprendre les fonctionnements de l'écosystème.
- 2355 Donc tout ça pour dire qu'on est maintenant, en 99, avec la troisième phase.
Les trois (3) grandes priorités sont très clairement établies dans le Plan d'action Saint-Laurent: la protection de la santé d'écosystèmes, la protection de la santé de la population et

l'implication des communautés dans la prise en charge du fleuve dans un esprit de développement durable.

2355

Alors je pourrais élaborer longuement, mais c'est un peu l'état de la situation, pour nous à Environnement Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360

Donc ce n'est pas vrai que ce n'est que la voie de navigation qui est la seule préoccupation?

PAR M. ALBIN TREMBLAY:

2365

Absolument pas. Vous m'ouvrez la porte juste pour ajouter un petit élément supplémentaire!

2370

Le volet navigation a été ajouté dans le cadre de la troisième phase du Plan d'action Saint-Laurent, de façon à intégrer cette préoccupation-là qui a pris de l'importance au cours des dernières années, en raison de certains dossiers plus particuliers, reliés au dragage.

2375

Donc si ça avait été le seul usage qu'on en voit, on aurait probablement parlé de ça dès le premier plan, mais il y avait d'autres priorités qui venaient avant ça. Puis maintenant, dans une approche de développement durable, et étant donné l'importance de la navigation dans le fleuve, on a maintenant un volet spécifique qui regroupe les intervenants gouvernementaux les plus importants, ainsi que des représentants du public dans toute la question de la navigation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Très bien.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2385

En complément d'information, j'aimerais déposer auprès de la Commission justement le communiqué de presse qui avait été fait conjointement, que madame Stewart, ministre de l'Environnement fédéral, et monsieur Bégin, le 8 juin 98, et qui lançait la phase 3 de Saint-Laurent Vision 2000.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Ça va! Merci monsieur.

2395

Alors comme on me l'avait suggéré antérieurement, pause santé de quinze (15) minutes, on recommence à neuf heures trente-deux (9 h 32), merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2400

REPRISE DE LA SÉANCE

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Alors j'ai quatre (4) personnes - donc fermez le registre maintenant s'il vous plaît - j'ai quatre (4) personnes en attente, et je voudrais finir vers dix heures et demie-onze heures moins quart (10 h ½-11 h -¼), donc dans une heure et quart (1 ¼), et j'ai deux (2) autres éléments, je pense, qui sont importants.

2410 D'abord une petite mise au point de la Ville de Québec et ensuite, des représentants de la Commission géologique du Canada qui font des études sur l'eau souterraine, je pense que c'est un élément très important de connaissance dans l'audience, et j'entendrai les gens à ce niveau-là.

2415 Alors d'abord monsieur Côté pour la Ville de Québec s'il vous plaît, par rapport au débit réservé de la rivière Saint-Charles et des chiffres qu'on a évoqués tantôt. Je vous en prie!

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2420 Effectivement, pour venir en complément d'information sur ce qu'on a entendu tout à l'heure concernant le débit de la rivière Saint-Charles et aussi de la quantité de prélèvements faits à la station, le chiffre pair que vous devriez retenir sur les prélèvements, sur une base moyenne annuelle, est de deux mètres cubes-seconde ($2 \text{ m}^3/\text{s}$).

2425 Ça, c'est notre prélèvement moyen. Ce qui correspond environ à cent soixante-dix mille (170 000) mètres cubes par jour, comme il a été mentionné tout à l'heure.

En période estivale, on peut assumer que ce prélèvement-là, au lieu d'être deux mètres cubes-seconde ($2 \text{ m}^3/\text{s}$), est, en fait, de deux virgule un ($2,1 \text{ m}^3/\text{s}$), étant donné la demande un peu plus élevée pour les mois d'été.

2430 Maintenant, on est bien conscient, et les données du ministère de l'Environnement le confirment, que par le passé, il y a eu effectivement des baisses de débit dans la rivière Saint-Charles qui ont permis d'enregistrer des valeurs allant jusqu'à zéro virgule zéro trois mètre cube-seconde ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$).

2435 Conscients aussi qu'il y avait un décret qui, en 1984, demandait à la Ville de Québec de maintenir zéro virgule zéro neuf mètre cube-seconde ($0,09 \text{ m}^3/\text{s}$), je dis bien zéro virgule zéro neuf ($0,09 \text{ m}^3/\text{s}$), nous avons fait une démarche, appuyée par un consultant, dans le but de définir le débit écologique, débit minimal à maintenir dans la rivière pour y maintenir l'équilibre biologique.

2440 En février dernier, le Comité exécutif de la ville de Québec a accepté un rapport dans lequel il est proposé de maintenir zéro virgule neuf mètre cube-seconde ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$), soit dix (10) fois plus que le décret antérieur de 1984.

2445 Donc c'est tout frais comme décision. Et le plan d'action qui a été adopté à partir de cette recommandation va nous amener maintenant à définir un plan de gestion en conséquence, pour pouvoir profiter de la capacité de réserve du lac Saint-Charles, principalement dans les périodes d'étiage, pour à la fois alimenter la station de traitement pour le traitement de l'eau potable, mais aussi maintenir en aval de la prise d'eau un débit de zéro virgule neuf mètre cube-seconde (0,9 m³/s), lorsque l'hydraulique de la rivière sera moyenne ou forte.

2450 Dans les périodes où l'hydraulique serait faible, comme on a vécu partiellement l'année passée en mai et début juin 98, le consultant nous propose de gérer en fonction d'un débit de zéro virgule six mètre cube-seconde (0,6 m³/s).

2455 L'information que je viens de vous donner tient sur un sommaire exécutif que je vais rendre public ici et disponible à la Commission, et que vous pourrez consulter si vous le désirez. Si jamais pour une raison particulière, quelqu'un voulait voir l'étude détaillée, elle est disponible à la Ville de Québec. Merci.

2460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Côté.

DENIS POTVIN

2465

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Denis Potvin s'il vous plaît!

2470

PAR M. DENIS POTVIN:

Bonsoir tout le monde. Effectivement, moi, ma question concernait justement cet aspect du débit écologique de la rivière Saint-Charles.

2475

Tout à l'heure, on a mentionné beaucoup d'informations, beaucoup de données, comme par exemple, il l'aura mentionné de nouveau, environ cent soixante mille (160 000) mètres cubes d'eau par jour. Et ça, justement, c'est dans une dimension moyenne.

Et aussi, on a parlé, bon, tout l'aspect de l'approvisionnement de l'eau de la rivière.

2480

Moi, ma question va dans le sens, justement, toute la question, durant l'été, c'est quoi, c'est combien le volume d'eau, la quantité du volume d'eau prélevée dans la rivière par l'ensemble de toutes les municipalités qui prélèvent l'eau du lac et de la rivière, le volume d'eau? Ça, c'est très important.

2485

Il me semble, il faut en arriver, durant la période ou une période de sécheresse ou une période durant l'été où il y a beaucoup de citoyens qui prélèvent l'eau pour arroser les gazons, pour les piscines et tout ça.

2490

Aussi, la question du débit. On a parlé tantôt, on a mentionné point zéro trois (0,3 m³/s), c'était un débit très très bas dans la rivière. Là, je l'ai pas entendu de nouveau, ce débit de très très bas, et quel est ses impacts sur toute la faune, la flore, et les usages aussi?

2495

Est-ce que justement tous les usages sont compromis, est-ce que c'est sur un tronçon de rivière, est-ce que c'est sur l'ensemble de la rivière?

PAR LE PRÉSIDENT:

2500

Alors on va se comprendre, dans la mesure où moi-même j'ai pu comprendre ce qui a été dit.

Le débit de la rivière en amont du lac Saint-Charles, on ne le sait pas bien.

2505

Ce qu'on sait, c'est qu'en aval de la prise d'eau, donc en aval du lac Saint-Charles et de la prise d'eau de la ville de Québec, on avait des quantités aussi faibles que zéro virgule zéro trois (0,03 m³/s). Et là, la Ville de Québec vient nous dire que dans sa gestion qu'elle fera désormais,

elle cherchera à atteindre zéro virgule neuf ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est-à-dire trente (30) fois plus d'eau que zéro virgule zéro trois ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$).

2510 Et qu'en période d'étiage, elle diminuerait à zéro virgule six ($0,6 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est-à-dire donc vingt (20) fois plus que zéro virgule zéro trois ($0,03 \text{ m}^3/\text{s}$).

Je me trompe pas, monsieur Côté? C'est bien ça, bon!

2515 Ce que vous demandez maintenant, c'est une question plus complexe qu'on va demander au ministère de l'Environnement.

Est-ce que vous avez le relevé de l'eau qui est prise dans le lac Saint-Charles? On sait que la ville de Québec la prend là pour ses services et le service de huit (8) autres municipalités.

2520 Est-ce qu'il y a d'autres municipalités ou d'autres usagers qui puisent de l'eau dans le lac Saint-Charles?

PAR M. JACQUES RIVARD:

2525 Monsieur Serge Hébert va vous répondre à cette question-là, monsieur le Président.

PAR M. SERGE HÉBERT:

2530 Alors c'est essentiellement la prise d'eau située à Château-d'Eau qui prélève de l'eau dans la Saint-Charles.

2535 Si on regarde sur une base annuelle, le débit moyen de la rivière Saint-Charles, après prélèvement, est de huit point quelques mètres cubes-seconde. Donc on peut facilement estimer le débit de la rivière, s'il y avait aucun prélèvement, qui serait de l'ordre de dix virgule trois mètres cubes-seconde ($10,3 \text{ m}^3/\text{s}$), sur une base annuelle en moyenne.

2540 Maintenant, quand on regarde en période d'étiage, on a un étiage, un 7Q-2 qu'on appelle, donc un étiage des minimums qui reviennent sur une période de sept (7) jours consécutifs, avec une récurrence de deux (2) ans. Ça, c'est une façon statistique de calculer des débits.

2545 Donc le 7Q-2 de la Saint-Charles, après prélèvement, est de point soixante-deux mètre cube-seconde ($0,62 \text{ m}^3/\text{s}$). Donc on peut estimer le débit d'étiage de la rivière, s'il y avait pas de prélèvement, il serait de l'ordre de deux point soixante-deux mètres cubes-seconde ($2,62 \text{ m}^3/\text{s}$) environ.

Donc en période d'étiage, selon le prélèvement qui peut passer de deux ($2 \text{ m}^3/\text{s}$) à deux point trois mètres cubes-seconde ($2,3 \text{ m}^3/\text{s}$), selon la demande, on a un prélèvement qui correspond entre quatre-vingts (80%) et quatre-vingt-dix pour cent (90%) du débit de la rivière.

2550 Les impacts de ce prélèvement-là maintenant! Évidemment, au niveau faunique, il faut qu'il y ait de l'eau dans une rivière pour supporter la vie aquatique, donc il y a une question de disponibilité d'habitats; si les débits sont trop réduits, les habitats ne sont plus disponibles. Ça, c'est la facette faunique de la chose.

2555 Maintenant, au niveau qualité de l'eau...

PAR LE PRÉSIDENT:

2560 Vous voulez dire qu'à ce moment-là, il y a simplement plus d'eau dans la rivière et donc la vie meurt?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2565 Exactement, ou il y en a très peu, et l'eau se réchauffe anormalement, devient trop chaude. Il peut y avoir donc des déficiences en oxygène, et ça peut causer éventuellement des problèmes.

Mais au niveau qualité de l'eau, l'impact surtout, c'est une vitesse d'écoulement très lente, et un taux de renouvellement des eaux, surtout en aval, qui est très long.

2570 Donc lorsqu'on parle de débordement, par exemple, d'eaux usées, actuellement les fréquences sont très élevées, on parle d'une cinquantaine de débordements par été. Alors la persistance de la contamination bactériologique, issue de ces débordements-là, est très longue, à cause du taux de renouvellement qui est faible.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Ça va, monsieur? Est-ce qu'il y a d'autres usagers de l'eau? On a parlé de la prise d'eau de la ville de Québec par rapport à l'ensemble des municipalités, est-ce qu'il y a d'autres utilisateurs de l'eau du lac Saint-Charles?

PAR M. SERGE HÉBERT:

Je pense que des utilisateurs aussi importants que ça, je crois pas, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il n'y a pas d'usine importante qui en prend?

PAR M. SERGE HÉBERT:

2590 Il faudrait vérifier pour la Daishowa exactement son point de prélèvement.

PAR M. DENIS POTVIN:

2595 Bien moi, je peux répondre. Tous les documents que moi, j'ai consultés, l'eau qui est prélevée du lac, de la rivière, c'est l'ensemble des municipalités, dix (10) municipalités de la Communauté urbaine environ.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Oui, mais ça on l'a dit, ça.

PAR M. DENIS POTVIN:

2605 Oui, c'est ça, les utilisateurs sont à la fois les citoyens dans les secteurs résidentiels, aussi des secteurs commerciaux, aussi les secteurs institutionnels et toutes les entreprises aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2610 Ça va de soi, c'est la Ville de Québec qui gère pour l'ensemble des usagers. Ça, c'est pas une surprise.

PAR M. DENIS POTVIN:

2615 Bien oui, c'est pour ça que justement, c'est tous ces utilisateurs-là qui ont un impact, c'est-à-dire, par leur consommation.

Je l'ai mentionné tantôt, je vais y référer, les questions de volumes qui sont prélevés dans la période justement de l'été par l'ensemble de tous ces utilisateurs-là, elle est de combien?

2620 Monsieur l'a mentionné justement, et moi, j'ai lu les documents, ils disaient, soixante-dix-quatre-vingts pour cent (70%-80%).

2625 Il y a des chercheurs qui ont mentionné que ça peut aller jusqu'à quatre-vingt-dix (90%) et plus de tout le débit de la rivière. Donc imaginez-vous l'impact que ça peut avoir en termes justement de tout l'aspect de la faune, la flore, et aussi les usages mentionnés tantôt.

Est-ce que c'est possible, dans la rivière, à ce moment-là, de faire des usages, à la fois la pêche, aussi la baignade, ou autre activité de canot? Moi, je ne pense pas.

2630 Et à quelle période tous ces usages-là sont perdus, est-ce qu'à partir du mois de mai, juin, juillet, il n'y a plus d'usage de la rivière. Donc toute cette dimension-là, je pense, doit être considérée.

2635 PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Vous émettez une opinion.

PAR M. DENIS POTVIN:

2645 C'est pour ça que dans cette optique de la question, est-ce que la Ville envisage, je ne l'ai pas entendu encore, une politique de gestion de l'eau basée sur la conservation de l'eau? Vu que ça l'a un impact considérable sur la rivière.

2650 Que les utilisateurs soient impliqués dans toute cette consommation de l'eau, parce qu'on constate qu'il y a un prélèvement excessif dû au gaspillage de l'eau.

2655 Moi, je vois le lien. Est-ce que la Ville voit ce lien-là et est-ce qu'elle envisage, dans une politique axée sur la conservation, l'implication de tous ces utilisateurs et l'ensemble du bassin?

PAR LE PRÉSIDENT:

2660 O.K. On se substituera pas à la Ville de Québec qui doit elle-même tenir audience sur son propre projet, mais je vais accepter votre question en la posant à la fois à la Ville de Québec et au ministère de l'Environnement.

2665 Monsieur évoque que pour l'instant, la Ville de Québec a une approche de ce qu'on appelle de satisfaction de la demande aussi, est-ce qu'il y a une gestion de l'offre à l'inverse?

2670 Est-ce qu'à l'égard des consommateurs d'eau, on peut penser une gestion différente, non pas de l'offre, excusez-moi, mais de la demande, est-ce qu'on peut inciter les gens à consommer moins d'eau, est-ce qu'il y a des démarches qui sont faites dans ce sens-là! Et on posera la question à la Ville de Québec.

2675 **PAR M. DENIS POTVIN:**

Parce qu'il serait intéressant de savoir, dans le document, on constate ici le nombre de litres par personne qui sont consommés à la fois dans la ville de Québec et aussi dans l'ensemble des municipalités. Si je prends, je sais pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

La gestion de la demande, oui.

PAR M. DENIS POTVIN:

2680 ... est-ce que c'est quatre cents (400), cinq cents (500), six cents (600) litres par personne, puis seulement le secteur résidentiel ou le secteur commercial, il faut avoir toutes ces données-là, et j'espère qu'on les a pour pouvoir prendre des décisions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2685 Alors monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2690 Là-dessus, on n'a pas de norme ou de programme dans ce sens-là pour inciter. Il y a, dans la Communauté urbaine de Montréal, un programme d'économie d'eau potable, c'est un programme aussi qui vise à détecter les fuites; mais ici dans la région de Québec, à ma connaissance, il n'y a pas de ce type d'approche.

2695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au ministère de l'Environnement, d'une manière globale, il n'y a pas de stratégie ou d'orientation dans le sens de mieux gérer la demande, de ne pas uniquement augmenter l'offre, mais aussi d'assurer des économies d'eau, des économies de consommation?

2700 2705 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je vais vérifier et je pourrai vous revenir sur cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. À la Ville de Québec, monsieur Côté?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2710 Concernant une politique pour gérer l'utilisation de l'eau, déjà dans notre document de consultation sur la politique en environnement, et en particulier dans le chapitre sur l'eau, nous avons annoncé, comme orientation stratégique, de définir une politique de gestion de l'eau, et on est actuellement en consultation à ce sujet-là.

2715 Il va y avoir la dernière phase de cette consultation le 17 avril où la population, les intervenants vont pouvoir venir s'exprimer, sur nos orientations stratégiques en cette matière-là.

2720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2725 Dans la continuité de la question de monsieur Potvin, est-ce que le débit d'étiage, ce qui reste dans la rivière quand on est en période mince, est-ce que cela oblige à abandonner tous les usages potentiels que monsieur évoquait, la pêche, ou possiblement la baignade ou certains plaisirs de canotage ou autres?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2730 J'aimerais dire à ce sujet-là que - d'ailleurs ça a été mentionné par le représentant du ministère de l'Environnement - que pour la période estivale, nous participons effectivement au programme d'économie d'eau potable. Que nous avons aussi une réglementation pour assurer un arrosage des pelouses, de façon à diminuer le gaspillage.

2735 Troisièmement, aussi dans nos contrats de vente d'eau aux municipalités, nous avons introduit récemment une notion de débit horaire pour éviter justement que les municipalités alimentées deviennent des endroits où une grande proportion de notre eau est utilisée à l'arrosage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2745 Monsieur Côté, pour revenir à la question des usages, là, est-ce que le nouveau débit qui a fait l'objet d'une adoption par la municipalité, qui correspond à dix (10) fois le débit du décret, est-ce que ce débit-là va permettre de nouveaux usages ou va modifier les usages au cours de l'été?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2750 C'est peut-être un élément d'information que j'aurais pu vous donner dans la présentation de l'étude tout à l'heure!

2755 En fait, l'étude a été basée sur le maintien de critères de qualité de vie de l'omble de fontaine ou la truite. L'étude n'a donc pas été simplement hydrologique, mais aussi biologique, et les débits qui ont été déduits, effectivement, sont ceux qui permettent de respecter certains critères de base pour que l'omble de fontaine puisse être maintenue dans la rivière.

2760 Il y a un secteur particulier qui a été étudié qui se trouve dans le secteur du Parc Chauveau, où on a établi les débits requis pour permettre d'avoir entre autres des surfaces ombragées suffisantes, un débit suffisant, une vitesse de courant suffisante, et c'est à partir de ces critères que les différents débits, dont celui de zéro virgule neuf ($0,9 \text{ m}^3/\text{s}$) a été établi.

2765 Donc pour répondre à votre question, dans la mesure où les débits minimums proposés vont être respectés, l'équilibre biologique et faunique de la rivière, selon la détermination qui a été faite, sera aussi respecté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770 Merci.

PAR M. DENIS POTVIN:

2775 Mais on ne répond pas à la question. Est-ce que les usages comme la pêche, le canot et autres usages par les citoyens - moi, j'aime bien les poissons, mais aussi, c'est bien que le débit corresponde à la possibilité de faire des usages par les citoyens.

2780 Je pense que l'objectif de la rivière, c'est de protéger son intégrité, mais aussi un des grands objectifs, c'est que le citoyen ait accès en toute sécurité, et pour l'usage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, on pense en termes de récupération, puisque ces usages-là sont actuellement perdus.

2785 **PAR M. DENIS POTVIN:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Et donc là, monsieur Côté nous a dit que pour l'omble de fontaine, ce qui est entrevu, c'est le retour de l'omble de fontaine. Est-ce que ça permettrait de la pêche et est-ce que ça permettrait du canotage?

2795 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Pour la pêche, je crois qu'elle deviendrait accessible.

2800 Tant qu'au canotage, il faut bien entendu ne pas oublier le profil de la rivière qui n'est pas partout accessible au canotage universel. Il y a des endroits dans la rivière où les pentes vont faire que l'épaisseur minimale d'eau ne sera pas nécessairement la même partout.

2805 Donc sans être spécialiste d'accès en canot ou autrement, il faut faire attention, les secteurs peuvent varier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2810 **PAR M. DENIS POTVIN:**

Moi, si vous permettez, monsieur le Commissaire, j'ai une question à mon point de vue qui est fondamentale aussi dans tout ça, c'est l'aspect de la conservation.

2815 Est-ce que la Ville de Québec a une position par rapport à un outil de conservation qui est fondamental, c'est le compteur d'eau? On regarde un peu partout, les expériences au niveau du Canada, dans toutes les municipalités, en général les municipalités ont opté pour le compteur d'eau.

2820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vérifier ça.

PAR M. DENIS POTVIN:

2825 Qui est une mesure fondamentale pour réduire justement le gaspillage, la surconsommation de l'eau.

Moi, je pense que...

2830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, je vais poser la question! Laissez faire votre opinion, on va vérifier. Vous voulez me convaincre que c'est bon, mais on va vérifier si la Ville prévoit l'installation dans sa municipalité, 2835 dans les municipalités qu'elle dessert par ailleurs, l'installation ou une politique de compteur d'eau. Monsieur Côté.

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2840 Sur le territoire de la ville de Québec, il y a actuellement un nombre que je ne connais pas exactement, mais il y a effectivement des compteurs d'eau pour ce qu'on appelle les grands utilisateurs d'eau. Ces utilisateurs sont sujets à une facturation qui est en fonction du volume d'eau utilisée sur une base annuelle.

2845 Pour vous donner des chiffres repères, il en coûte soit dix-neuf (19 ¢), vingt et un (21 ¢) ou vingt-trois sous (23 ¢) du mètre cube utilisé par ces utilisateurs.

Maintenant, pour répondre à la question globale sur l'utilisation de débit-mètre sur le territoire de la ville de Québec, bien entendu ce serait prématuré de penser qu'on pourrait statuer

2850 tout de suite. Maintenant, je vais vous donner un chiffre repère. On pourrait s'attendre à ce qu'il y ait, si on en plaçait partout, environ cent mille (100 000) débits-mètre sur le territoire de la ville de Québec. Étant donné qu'on peut penser qu'il pourrait en coûter environ deux cents dollars (200 \$) de l'unité, vous arrivez à un chiffre d'environ vingt millions de dollars (20 M\$) comme enjeu!

2855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour la ville de Québec?

2860 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865 Est-ce que les municipalités qui font affaire avec vous, qui achètent votre eau, est-ce que certaines ont des compteurs?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

2870 Malheureusement, je suis pas capable de vous répondre, je ne le sais pas.

PAR M. DENIS POTVIN:

Moi, je peux peut-être répondre. C'est qu'il y a la ville...

2875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous le savez, on va arrêter la discussion!

2880 **PAR M. DENIS POTVIN:**

Sa chère voisine, Sainte-Foy, la chère voisine Sainte-Foy a des compteurs d'eau, et Saint-Augustin a des compteurs d'eau.

2885

PAR LE PRÉSIDENT:

Sainte-Foy n'est pas alimentée par Québec.

2890

PAR M. DENIS POTVIN:

Mais je pense Saint-Augustin, et puis il y a...

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Côté opine du bonnet, il refuse!

2900 **PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:**

Malheureusement, ce ne sont pas des municipalités qu'on alimente. Effectivement, Sainte-Foy a des compteurs d'eau.

2905 Maintenant, j'aimerais compléter un peu sur la question des compteurs d'eau aussi, pour dire que c'est sûrement un outil pour rationaliser l'utilisation de l'eau, mais dans un contexte comme Québec, on se doit de s'assurer qu'on prendra la bonne décision avant d'aller vers le vingt millions de dollars (20 M\$) que je soulignais tout à l'heure.

2910 Maintenant, j'aimerais aussi parler un peu des municipalités alimentées, dans le sens où il est entendu par contrat dorénavant que toute mesure d'économie qui serait implantée sur notre territoire devra nécessairement aussi être implantée par la municipalité cliente. Justement pour assurer une uniformisation et éventuellement, diminuer les débits, particulièrement durant les pointes.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Ça va monsieur Potvin?

2920 **PAR M. DENIS POTVIN:**

Oui, merci beaucoup.

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur.

PASCAL GRENIER ET MÉLANIE DUBÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

2930

Monsieur Pascal Grenier s'il vous plaît, avec Mélanie Dubé, j'imagine!

PAR M. PASCAL GRENIER:

2935

Bonjour monsieur le Président, bonjour madame la Commissaire, monsieur Genest. D'abord je dois dire que je suis ici avec Mélanie Dubé à titre de représentant des Amis-es de la Terre de Québec, un groupe environnemental de la région.

2940

Et puis j'aurais deux (2) interventions à faire. La première, c'est un commentaire sur la discussion que j'ai entendue avant et qui peut peut-être aider dans les circonstances.

2945

Au niveau du calcul du débit de la rivière, j'ai consulté moi-même l'étude hydrologique que la Ville de Québec a déposée récemment, et puis tel que je l'ai entendu tout à l'heure, ça m'apparaît pas être le véritable débit de la rivière dont il était question tout à l'heure, parce qu'on parlait du débit qui est mesuré en aval du barrage, à la station du ministère de l'Environnement, plus le débit qui est prélevé par la ville de Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950

C'est ça.

PAR M. PASCAL GRENIER:

2955

Mais il faut pas oublier que quand on est en étiage, souvent ou parfois tout au moins, on prélève de l'eau dans le lac Saint-Charles, pour augmenter artificiellement, si on veut, le débit de la rivière.

2960

Alors le véritable débit de la rivière dans l'étude qui a été déposée, moi, je l'ai pas trouvé. Mais il m'apparaît évident qu'on prélève dans la rivière plus que son potentiel, parce qu'on est obligé justement, en période d'étiage, certaines années de faible hydraulité, de prélever justement de l'eau dans le lac Saint-Charles, de baisser son niveau pour maintenir le débit à la fois dans la rivière et le prélèvement.

2965

Alors une étude hydrologique, moi, qui donne pas le débit d'une rivière, j'ai jamais vu ça. C'est une observation.

2970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que c'est une observation que vous allez aller faire à la Ville de Québec quand ils vont tenir leur séance publique.

2975 **PAR M. PASCAL GRENIER:**

Ça va sûrement être fait par Les Amis-es de la Terre, je pense, oui.

2980 L'autre observation que je voulais faire, en fait c'est une proposition que Mélanie et moi on vient faire à la Commission sous forme de question-proposition.

2985 Moi, je suis pas spécialiste dans le domaine de l'eau, mais je me suis intéressé un peu à un volet très spécifique de l'eau, celui dont vous avez discuté cet après-midi, je pense, j'étais absent, mais très peu ce soir aussi, la question des fameux bassins de rétention des eaux.

2990 Quand je me suis intéressé à ça, si vous permettez, je vais juste faire un bref historique, là, quand je me suis intéressé à ça, moi, je me suis dit, comment ça se fait qu'ils sont obligés de faire des bassins de rétention de l'eau! Il y a des usines pour traiter l'eau, alors là, j'ai appris qu'il y avait des eaux de pluie qui s'en allaient dans le réseau, puis ça faisait des excédents d'eau, donc on traitait de l'eau de pluie.

2995 Alors je me suis dit, c'est pas de l'égout, ça, en tout cas c'est de l'égout de ruissellement, mais c'est pas de l'égout contaminé comme des eaux d'égout domestique.

3000 Autrement dit, c'est les tuyaux qu'ils appellent unitaires, les égouts combinés, égout domestique et égout pluvial, qui fait qu'il y a des surplus, parce que les égouts sont combinés dans certains secteurs, puis il y avait pas eu d'étude de faite pour déterminer c'était quoi la meilleure solution, par exemple de séparer les égouts, ça aurait pu être une solution!

3005 Est-ce que dans certains secteurs, ça pourrait pas se faire de façon économique, ça n'a pas été fait comme étude. J'ai fouillé un peu plus loin, puis je me suis aperçu que même parfois, les égouts domestiques de maisons étaient branchés directement sur les toits de maisons. Autrement dit, les eaux des toits de maisons qui s'en vont dans les gouttières, ça s'en allait direct dans l'égout domestique. Alors on traite toutes ces eaux-là aux usines d'épuration.

3010 Si on regarde le coût que ça peut représenter, il faut amortir ces ouvrages-là sur des périodes de cinquante (50), soixante-dix (70) ans si on veut faire un calcul comparatif. Construire des bassins...

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 Là, vous m'avez fait la description, c'est quoi votre proposition maintenant?

PAR M. PASCAL GRENIER:

3020 Alors notre proposition, c'est donc, je me suis adressé à la CUQ pour faire faire cette étude-là. On m'a répondu que leur nid était fait, qu'ils étaient pas intéressés à faire une étude, qu'ils avaient déjà pris leur décision. Je me suis adressé à la Ville de Québec, au ministère de l'Environnement aussi, j'ai envoyé de la documentation. J'ai pas soulevé d'intérêt disons sur ces questions-là.

3025 Alors donc, l'idée, c'est de faire une proposition à la Commission, pour que nous, Les Amis-es de la Terre, peut-être en collaboration avec vous, qui serait à déterminer, qu'on procède avec Mélanie qui est une étudiante graduée de l'Université Laval, à cette étude-là, avec peut-être votre pouvoir d'enquête pour nous aider à ouvrir les portes de certaines officines, pour procéder à cette étude-là, pour trouver une espèce de solution optimisée.

3030

PAR LE PRÉSIDENT:

3035 O.K. Voulez-vous, on va aller vérifier, on a des experts des Affaires municipales, des experts du ministère de l'Environnement, vous touchez là une question d'une rare complexité qui est la question des égouts séparés, des égouts combinés, des maisons avec les drains français qui se mêlent à l'évacuation des eaux usées.

3040 Alors vous avez sûrement, soit au ministère de l'Environnement, un ancien spécialiste du programme d'assainissement qui peut nous faire un peu le portrait, parce que les idéologies ont changé. Il y a eu des idéologies dans les années quarante, dans les années soixante il y avait d'autres théories, d'autres manières, c'est pour ça qu'on a des réseaux qui sont d'une extrême complexité.

3045 Ou au ministère de l'Environnement ou quelqu'un au ministère des Affaires municipales qui peut nous nettoyer un peu l'information préliminaire là-dessus?

PAR M. YVAN DUMONT:

3050 Si vous le permettez, monsieur le Président, je peux donner quelques explications. Tout d'abord, il faut comprendre que les réseaux dont on parle, les débordements dont on parle sont issus des réseaux unitaires; ce sont des réseaux qui véhiculent à la fois les eaux usées domestiques et les eaux de ruissellement de surface qu'on retrouve...

3055

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors les concepts de base, il y a les réseaux unitaires et les réseaux séparés?

3060 PAR M. YVAN DUMONT:

En fait, les premiers réseaux qui ont été implantés dans les municipalités québécoises sont des réseaux de type unitaire, donc ce sont les réseaux qu'on retrouve dans les vieux secteurs des municipalités. Donc à titre d'exemple, ici à la ville de Québec, tout le secteur central, c'est un réseau unitaire qui dessert ce territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui correspond à ce qu'on appelle d'habitude le pluvial, c'est-à-dire l'eau de ruissellement quand il mouille, et puis les eaux usées des maisons?

PAR M. YVAN DUMONT:

Exact. C'est-à-dire qu'il y a les branchements de service des résidences et des édifices qui sont raccordés sur ce réseau-là, ainsi que ce qu'on appelle communément les grilles de rues qui vont chercher toutes les eaux de surface. Donc toutes ces eaux-là sont dirigées dans une seule conduite qu'on appelle conduite unitaire.

Et la pratique usuelle, quand on parle d'assainissement des eaux, c'est de n'acheminer aux stations d'épuration que l'équivalent du débit de temps sec, c'est-à-dire que le gonflement du débit en temps de pluie se trouve à être débordé par les structures de régulation dans le cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

La ville, on va se comprendre, vous parlez de la ville de Québec, elle est en réseau unitaire?

PAR M. YVAN DUMONT:

La ville de Québec, ainsi que certaines autres municipalités sur le territoire de la Communauté urbaine, comme Sainte-Foy, comporte une partie de son réseau qui est de type unitaire également.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans un réseau unitaire, quand il y a une grosse pluie, qu'est-ce qui arrive?

PAR M. YVAN DUMONT:

3100 À ce moment-là, toutes les eaux qui tombent sur les surfaces imperméables sont dirigées, donc ce que j'entends par surface imperméable, c'est les rues, les trottoirs, les stationnements, souvent aussi les toits, toutes ces eaux-là ruissent jusqu'à des points de captage, ce qu'on appelle de façon familièrement les grilles de rues, et sont dirigées à ce moment-là dans le réseau unitaire, et mélangées avec les eaux usées domestiques. Donc quand on parle d'eaux de débordement des réseaux unitaires, ce sont des eaux contaminées, parce qu'elles ont été mélangées avec les eaux usées domestiques, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Alors quand il y a une grosse pluie, toute cette eau-là s'en va dans vos réseaux, est-ce qu'à ce moment-là, ça vous occasionne des débordements?

PAR M. YVAN DUMONT:

3115 Exact, parce qu'il faut comprendre que les eaux qui sont, à ce moment-là, les eaux de surface, les eaux de ruissellement correspondent à des volumes de beaucoup supérieurs aux eaux usées domestiques, et qu'il était, en tout cas de façon générale, je veux dire, on n'a pas conçu des structures pour transporter toutes ces eaux-là et les traiter à des stations d'épuration, parce qu'il aurait fallu à ce moment-là imaginer des ouvrages d'une envergure qui dépasse souvent la capacité 3120 économique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3125 Quand ça arrive à l'usine d'épuration, il y en a trop?

PAR M. YVAN DUMONT:

3130 Avant même d'arriver à l'usine, il y a des points de débordements, des points de régulation au niveau du réseau d'interception qui font en sorte que ces surplus d'eaux là sont débordés dans un cours d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Avant de noyer votre usine, vous avez une trappe qui fait que l'excès d'eau est envoyé directement au fleuve sans traitement?

PAR M. YVAN DUMONT:

3140 Au fleuve ou dans d'autres cours d'eau, oui, exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et ce sont des eaux sales, parce qu'elles sont contaminées aussi par des égouts?

3145 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui exact.

3150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a des villes qui ont par ailleurs, comme dit monsieur, des réseaux séparés? Est-ce que vous avez des villes où il y a un réseau d'égout seulement, et les réseaux d'eaux pluviales différents, de sorte qu'il y a deux (2) systèmes de tuyaux et que les deux (2) vont pas à la même place?

3155 **PAR M. YVAN DUMONT:**

La plupart des municipalités ont deux (2) effectivement, deux (2) systèmes, c'est-à-dire un système unitaire dans la vieille partie et un système séparé ou pseudo-séparé dans les secteurs plus récents.

Ce qu'on entend par séparé, c'est-à-dire qu'il y a une conduite pluviale qui reçoit les eaux de ruissellement et une conduite domestique qui ne reçoit que les eaux usées domestiques.

3165 Il y a aussi des réseaux, ce qu'on appelle pseudo-séparés, où il y a certains apports d'eaux parasites par les gouttières de toits et par les drains de fondations, dans la conduite d'eaux usées domestiques. C'est ce qu'on appelle un réseau qui est pas entièrement séparé, un pseudo-séparé.

3170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce phénomène-là, il est bien connu et bien étudié?

3175 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 Vous connaissez l'état des réseaux dans la CUQ actuellement, les municipalités gérées par la CUQ?

PAR M. YVAN DUMONT:

3185

C'est-à-dire qu'avant de réaliser les grands travaux d'assainissement, l'ensemble des réseaux - et ça, ça remonte au milieu des années quatre-vingt - l'ensemble des réseaux municipaux, incluant celui de la CUQ, ont été inspectés et ont été évalués quant à leur fonctionnement.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est à partir de ces informations-là que vous avez construit l'usine d'épuration de la CUQ ou les usines d'épuration?

3195

PAR M. YVAN DUMONT:

C'est à partir de ces informations-là que les travaux d'assainissement ont été réalisés, qui comprenaient également des travaux de réhabilitation qui, dans les cas les plus critiques, visaient à réduire les apports d'eaux parasites dans les réseaux séparés.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que des eaux parasites, vous en voulez pas?

3205

PAR M. YVAN DUMONT:

Non, parce que ce sont des eaux qui ne sont pas contaminées; dans la mesure où on peut les éliminer, il y a avantage à le faire, toujours en restant dans des coûts comparables aux coûts de transport et de traitement de ces eaux-là.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans les hypothèses que vous avez étudiées, est-ce que vous avez étudié dans le sens de ce que monsieur demande différents scénarios, un scénario par exemple où on pourrait intervenir puis tout refaire en réseau séparé, y compris les vieilles canalisations de Québec? Avez-vous fait des études comparatives de coûts et d'efficacité sur les différents modèles possibles?

3215

PAR M. YVAN DUMONT:

C'est-à-dire qu'il y a eu des évaluations générales, mais il y a des évidences qui se sont imposées assez rapidement. Je veux dire, quand on parle de séparer les réseaux, il faut comprendre qu'à ce moment-là, on s'adresse à des kilomètres et des kilomètres de conduites qui se trouvent dans des secteurs fortement urbanisés, donc où les coûts de remplacement des conduites sont très élevés.

3220

Et ça nous est apparu rapidement comme n'étant pas la solution à privilégier sur le plan économique. L'approche rétention est une approche qui, compte tenu des objectifs poursuivis,

s'est rapidement imposée; c'est une approche aussi qui est utilisée à bien d'autres endroits ailleurs dans le monde.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand on en a parlé cet après-midi, à propos justement des bassins de rétention, quand il y a une pluie excessive à un moment donné de quelques heures, vous avez un excès d'eau et là, vous déversez, les gens sont pas contents que vous déversiez, parce qu'il y a de la contamination à ce moment-là qui risque d'aller dans les rivières ou le fleuve, et vous voulez bâtir des bassins de rétention.

Quelles sont les technologies que vous utilisez à ce moment-là, qu'est-ce que vous faites pour faire ça?

3240 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Pour construire ces bassins-là?

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. YVAN DUMONT:

3250 Ce qui est envisagé, je vous le dis, d'abord de façon générale, ce sont des ouvrages, bon, comme on se trouve en milieu urbain, ce sont des ouvrages souterrains, ce sont des bassins de béton souterrains qui, donc en période de pluie, vont recevoir les surplus d'eaux, et qui vont après la crue de pluie retourner les eaux vers le réseau d'égout, vers le réseau d'interception, pour être traitées à la station d'épuration.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que vous emmagasinez l'eau dans le sous-sol?

3260 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Dans des bassins souterrains, oui. C'est ce qui est prévu, et en utilisant aussi certains ouvrages qui ont des capacités de rétention au niveau du réseau d'égout, comme sur le territoire ici, il y a des tunnels d'importance qui servent à véhiculer les eaux usées et qui peuvent emmagasiner une certaine quantité d'eau en temps de pluie.

Donc ces ouvrages-là sont mis également à contribution.

3270 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Vous en construiriez combien pour répondre à cette cinquantaine de débordements par été dont vous nous avez parlé?

3275 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Malheureusement, j'ai pas le chiffre exact en tête, là, mais on parle, en tout cas de l'ordre d'une dizaine de bassins, dix (10) à quinze (15) bassins.

3280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, ça fait le point de la connaissance jusqu'où on est?

PAR M. YVAN DUMONT:

3285

Pour peut-être préciser, là, je pense que monsieur parlait de solutions, en faisant appel au débranchement des gouttières de toits et à certaines autres solutions qui pourraient limiter les apports d'eaux au réseau d'égout. C'est des solutions qui demeurent envisageables, mais qui sont pas d'une mesure à régler le problème et à répondre aux objectifs d'assainissement qui ont été définis.

3290

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3295

En complément d'information, je veux souligner qu'il existe au ministère de l'Environnement une directive qui est publique qui s'appelle la Directive sur les réseaux d'égout, la directive 004 qui concerne justement et qui est actuellement au ministère en modification ou au stade de l'écriture des modifications, et la problématique des égouts séparés se pose, particulièrement comme l'a souligné mon collègue du MAM, dans les quartiers centraux, tant à Québec qu'à Montréal.

3300

Et la technique des bassins de rétention, effectivement, est dans le collimateur, si je peux m'exprimer ainsi, des modifications de la directive 004.

3305

O.K. À la Ville de Québec, comment est-ce que vous intégrez les deux (2) questions en même temps, à savoir le contrôle, la limitation des débordements et la revitalisation de la rivière Saint-Charles? Est-ce qu'il y a un lien entre ces deux (2) démarches-là ou si c'est deux (2) démarches parallèles?

3310

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

3315 La démarche de naturalisation est celle que la Ville de Québec mène de l'avant actuellement. Il y a un lien effectivement avec la démarche de contrôle des débordements, puisqu'on sait actuellement toute la détérioration microbiologique de la rivière, et il serait malheureux que l'on fasse une démarche pour rendre la rivière beaucoup plus accessible qu'elle l'est actuellement, sans lui redonner aussi une qualité minimale pour que non seulement l'équilibre biologique soit retrouvé, mais qu'aussi, les gens à proximité de la rivière puissent jouir d'une rivière qui a une esthétique minimale.

3320 Maintenant, pour ce qui est de l'aspect du contrôle des débordements, c'est actuellement du ressort de la CUQ de voir à mener de l'avant toute solution à ce sujet-là.

3325 Donc pour le moment, dans notre démarche, et je parlais d'étude d'impact, on ne touche pas à l'aspect du contrôle des débordements, qu'on considère être une démarche qui doit être faite en partenariat avec la CUQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 Mais cette démarche-là de la CUQ n'est pas contradictoire par rapport à vos propres objectifs d'amélioration de la rivière Saint-Charles?

PAR M. PIERRE-ANDRÉ CÔTÉ:

3335 Pas du tout. Ça nous apparaît tout à fait complémentaire, et j'irais même jusqu'à dire essentiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

3340 O.K. Monsieur Grenier, est-ce qu'il y a des questions que vous voulez poser?

PAR M. PASCAL GRENIER:

3345 Oui, quelques observations qui me sont venues en entendant ce que les intervenants ont dit. Juste une chose d'abord pour répondre à madame Gallichan!

Pour vous donner un ordre de grandeur, les bassins, ça a été estimé financièrement, c'est quelque chose comme cent quatre-vingt-douze millions (192 M\$). C'est pas rien, là, c'est un travail très considérable.

3350 Maintenant, ce que j'ai entendu comme observations, moi, c'est comme si c'était des réponses qui me satisfont pas, je vais vous expliquer comment. Quand on nous dit par exemple, le débranchement des toits, des édifices, de certains quartiers, de certaines maisons, c'est pas de nature à régler le problème. Ou quand on nous dit par exemple, séparer les réseaux unitaires, c'est

3355 pas faisable, c'est trop dispendieux. À mon sens, c'est des généralités, on devrait se rendre plus loin que ça, puis c'est ça que je trouve qu'on n'a pas fait.

3360 Par exemple, débrancher des toits de maisons, c'est pas une affaire qui est dispendieuse, ça. Mais quelle est la nature du problème, quel est le volume d'eau qui est impliqué là-dedans, on le sait pas. Alors la nature du problème, on l'ignore jusqu'à un certain point.

3365 Alors comparer aux coûts que ça représente de traiter ces eaux-là qu'on traite actuellement, puis qu'on va traiter pendant soixante-quinze (75) ans peut-être, ça coûte cher traiter de l'eau à mon point de vue. Alors c'est ces éléments-là, à mon sens, qui nécessiteraient d'être fouillés davantage.

3370 3375 De même, quand on parle de réseau unitaire, on dit que c'est trop dispendieux de s'embarquer là-dedans, bien, j'ai appris en fouillant ça très superficiellement, encore là c'est pas mon domaine de spécialité, mais j'ai appris que depuis dix (10) ans qu'on en parle, parce que ça fait dix (10) ans qu'on a pris ces décisions-là, il y en a pas eu de bassin de construit, mais on a changé des tuyaux par exemple à des endroits. Puis chose curieuse, à certains endroits, on a changé des tuyaux unitaires pour d'autres tuyaux unitaires, en se disant, de toute façon le provincial va payer pour les bassins plus tard.

3380 Alors ça m'apparaît être des solutions tout à fait irresponsables d'avoir des choses comme celles-là, à mon point de vue, en profane. C'est dans ce raffinement-là qu'il faut se rendre pour trouver les vraies solutions.

Puis j'aurais juste une autre chose à mentionner, l'étude qu'on propose ici à Québec serait d'un intérêt, parce que le même problème existe un peu partout pour les usines d'épuration dans la province. Ce serait un peu comme un cas-type qu'on propose ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Je vais vérifier auprès de la CUQ, il y a quelqu'un de la CUQ ici ce soir? C'est vous. Oui, est-ce que vous avez, pour reprendre la question de monsieur, fait les études comparatives à un moment donné, ça coûte combien changer un kilomètre de conduite dans une rue établie, là?

Avez-vous des coûts unitaires qui donnent un ordre de grandeur de la solution alternative?

3390 **PAR M. PIERRE BRETON:**

3395 Sûrement pas récemment, parce que les discussions entourant tout le projet de contrôle des débordements ont été faits il y a à peu près une quinzaine d'années probablement, et ça a été un projet en collaboration avec le ministère de l'Environnement du temps qui est maintenant la même équipe qui est au ministère des Affaires municipales.

3400 Je ne crois pas qu'on ait de coûts comme tels. Mais les études qui avaient été faites ou les constatations qui avaient été faites, de base, donnaient des coûts disproportionnés par rapport à la construction de bassins à cette époque-là.

3405 Qu'on pense au centre-ville, c'est la réfection des chaussées, c'est la réfection de tous les services souterrains, c'est de nouvelles entrées de service souvent qu'il faut soit séparer, soit arrimer, c'était des coûts relativement importants.

3410 Il y a d'autres municipalités en Amérique du Nord ou même en Europe qui ont fait certaines études, et comme monsieur Dumont vous disait, ont opté pour des contrôles avec des ouvrages de rétention du même type qui vont être construits à Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

3415 Vous estimatez que c'est actuellement l'art de procéder courant?

PAR M. PIERRE BRETON:

3420 L'art courant, c'est une technique qui est utilisée à plusieurs endroits ailleurs.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3425 Mais vu l'état du réseau qui nécessite et qui nécessitera des réparations plus le temps va passer, comme vient de le souligner monsieur, est-ce qu'il est impossible ou possible, lorsque vous refaites des portions des tronçons, de les refaire de type non pas unitaire, mais qui permet les deux (2) systèmes?

PAR M. PIERRE BRETON:

3430 Je sais que les municipalités refont régulièrement dans certains cas des bouts de tronçons, j'ai pas nécessairement toute l'information de chacune des municipalités. Mais souvent, on refait un tronçon d'égout dans le milieu d'un bassin qui est déjà unitaire, il s'agirait peut-être de mettre double conduite et d'avoir des conduites enfouies qui sont pas utilisées pour l'instant, en vue d'une utilisation future.

3435 C'est pas la pratique qui a été faite au Québec actuellement, je pense pas, et puis on va plutôt développer des nouveaux bassins séparés. Mais de refaire des bassins existants et de penser de refaire des bassins complets à long terme en réseau séparé, je pense pas que ce soit actuellement fait par des municipalités comme telles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3440 Écoutez, on est sympathique à votre raisonnement, mais on n'a pas le fric pour s'engager dans une étude comme ça qui coûterait non seulement le budget de la Commission, mais le budget du BAPE tout entier. Ces études d'ingénieurs sur des hypothèses de ce type-là sont à des coûts très élevés.

3445 Mais vous posez là une question, vous voyez bien que le niveau de réponse est pas achevé, il y a des intuitions dans ce que vous dites qui sont intéressantes, mais sur lesquelles notre Commission peut évidemment pas s'engager dans un "joint venture" avec vous dans des investissements d'études comparables à ça. Ça va!

PAR M. PASCAL GRENIER:

3450 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 J'imagine que vous ferez valoir votre point devant la Ville de Québec. Merci.

ROGER LACAILLE

PAR LE PRÉSIDENT:

3460

Monsieur Roger Lacaille s'il vous plaît!

PAR M. ROGER LACAILLE:

3465

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3470

Bonsoir monsieur.

PAR M. ROGER LACAILLE:

Ma question fait suite à un point qui a été abordé précédemment concernant les neiges usées.

3475

C'est pour une constatation d'un vide ou ce qui m'apparaîtrait un vide, c'est la neige poussée par rapport à la notion de neige transportée. C'est pour des stationnements, des déversements d'utilisateurs de terrains en bordure de rivière qui poussent leur neige usée dans l'espace de la rivière occupé, non occupé l'hiver, parce que c'est gelé, mais ça fait un déversement de neige usée dans la rivière, en plus d'une évidence esthétique lorsqu'on se promène, par exemple sur un pont, puis on voit ce déversement-là. J'ai un exemple en tête, je pourrai le nommer si on me le demande.

3485

PAR LE PRÉSIDENT:

Nommez-le donc tant qu'à y être.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3490

Bon, par exemple à la rivière Etchemin à Saint-Henri, lorsqu'on traverse la rivière, on voit, il y a une activité commerciale qui déverse sa neige.

J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement a l'intention de se positionner là-dessus.

3495

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Monsieur Latulippe.

3500 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Dans le Règlement sur les neiges usées, je cherche le texte pour vous le citer, on l'a pas ici, dans le Règlement sur les neiges usées apparaît au cours d'eau, tout déversement est interdit au cours d'eau, et la rive est assimilée à un déversement au cours d'eau.

3505 Alors donc un déversement en rive près du cours d'eau est équivalent à celui qui est déversé dans le cours d'eau. Donc dans une situation où un individu pousse la neige au bord de l'eau, ce serait délinquant par rapport au règlement.

3510 Maintenant, les municipalités au Québec, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des municipalités ont moins de cinq mille (5000) habitants; qu'ils poussent la neige sur les terrains, c'est une façon acceptable pour le ministère de l'Environnement, environnementalement acceptable à l'heure actuelle. C'est pas couvert par le règlement...

3515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tant que c'est sur les terrains mais pas si c'est sur l'eau?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3520 Si c'est sur la rive, là, si j'avais le texte du règlement, je pourrais vous spécifier que les abords du cours d'eau sont assimilés à un déversement au cours d'eau.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3525 Je pourrais ordonner une intervention du ministère de l'Environnement pour un déversement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3530 Une précision supplémentaire - oui, certainement.

PAR M. ROGER LACAILLE:

3535 J'en ai déjà demandé une, puis on m'a déjà dit qu'ils pouvaient pas intervenir sur la neige poussée et non transportée. C'est pas pour vous mettre en boîte, là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3540 Non, ça me met pas en boîte. Sans doute que les faits démontraient, à ce moment-là, que c'était pas un déversement qui était visé dans vos règlements. Il faudrait voir, c'est une question factuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Il y a une marge d'interprétation sur la longueur de la rive, j'imagine, et sur les pentes impliquées. Ça va?

PAR M. ROGER LACAILLE:

3550 Je vais m'en tenir à cette réponse, je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Merci.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

PAR LE PRÉSIDENT:

3560

Alors j'invite monsieur Michaud s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Michaud, vous êtes seul?

PAR M. YVES MICHAUD:

3565

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570

Bon. Je pense que vous faites des études sur les eaux souterraines dans la région, voulez-vous d'abord vous identifier s'il vous plaît, et votre métier, nous dire ce que vous faites.

PAR M. YVES MICHAUD:

3575

Effectivement. Donc je suis Yves Michaud chercheur au Centre géoscientifique de Québec. Juste à titre de précision, le Centre géoscientifique de Québec est un centre de recherche basé ici dans la région de Québec à Sainte-Foy, et c'est un centre de recherche conjoint entre la Commission géologique du Canada dont je fais partie et l'INRS-Géoressource qui fait partie du réseau des universités du Québec.

3580

PAR LE PRÉSIDENT:

On va s'entendre, Commission géologique du Canada, ça ça relève...

PAR M. YVES MICHAUD:

3585

Du gouvernement fédéral, du ministère des Ressources naturelles Canada.

3590

Et conjointement, nous avons développé ou mis sur pied un centre de recherche avec l'INRS-Géoressource, qui fait partie du réseau des centres de recherche de l'Université du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous, vous êtes chercheur à la Commission géologique?

3595

PAR M. YVES MICHAUD:

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 Et vous êtes rattaché à ce projet de centre de...

PAR M. YVES MICHAUD:

3605 Donc je suis responsable d'un projet de recherche sur la cartographie hydrogéologique régionale qui est un projet de recherche conjoint avec les gens de l'Université Laval et aussi avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, le service des eaux souterraines entre autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

3610 Entendons-nous, là. Il y a deux (2) institutions qui font un centre de recherche, le centre de recherche, lui, travaille aussi avec l'Université Laval et le ministère de l'Environnement?

PAR M. YVES MICHAUD:

3615 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620 Très bien.

PAR M. YVES MICHAUD:

Pour développer un projet de recherche.

3625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et comme disait un ancien politicien, est-ce que vous êtes un chercheur qui cherche ou un chercheur qui trouve?

3630 **PAR M. YVES MICHAUD:**

On essaie de trouver! On essaie de trouver. C'est sûr qu'on passe beaucoup de temps à faire des recherches, mais parfois on réussit à trouver.

3635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que votre recherche s'inscrit dans le cadre d'une grande recherche pancanadienne ou une recherche sur l'ensemble du territoire québécois?

3640 **PAR M. YVES MICHAUD:**

3645 Effectivement, donc à la Commission géologique du Canada, ces dernières années, la Commission a décidé de repartir, si on veut, des initiatives dans le domaine de l'hydrogéologie, et elle a mis sur pied un programme de recherche qui concerne les eaux souterraines. Et présentement, il y a cinq (5) projets de recherche qui sont soit complétés ou en cours, et qui ont été financés par le programme, par l'initiative en hydrogéologie de la Commission géologique du Canada.

3650 Je peux peut-être mentionner rapidement...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mentionnez-moi-les tous les cinq (5) si vous êtes capable.

3655 **PAR M. YVES MICHAUD:**

Les cinq (5), donc on a débuté dans les alentours de 92, avec un projet dans la région de Vancouver, qui était pour l'aquifère de Abbotsford dans la région de Vancouver. Ensuite de ça, on est allé dans la Moraine de Oak Ridgers qui est située au nord de Toronto. Ensuite de ça, il y a eu le projet du piémont laurentien qui est le projet dont je dirige. Ensuite de ça, il y a eu un projet dans la région de Winnipeg qui a débuté l'an dernier. Et très récemment, là, je dirais le mois dernier, il y a un nouveau projet qui a commencé au nord de Montréal, donc dans les Basses-Laurentides, dans la région de Mirabel, Deux-Montagnes et Argenteuil. Donc pour situer un peu.

3665 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Alors vous, vous travaillez sur le projet piémont?

3670 **PAR M. YVES MICHAUD:**

Exactement. Piémont laurentien, plus précisément dans la région de Portneuf, où nous avons identifié la MRC de Portneuf comme étant un site où on pouvait avoir une grande diversité au niveau du type d'eaux souterraines qu'on peut y trouver, donc le type d'aquifère, ensuite de ça une bonne diversité au niveau des utilisateurs, que ce soit agricoles, industriels ou domestiques, et aussi avec une assez bonne diversité au niveau, bon, divers petits problèmes, si on veut, qui sont associés avec les eaux souterraines, que ce soit un manque d'eau à certains endroits parce que les gens sont situés, si on pense à Saint-Marc-des-Carrières par exemple, où ils sont situés directement sur le calcaire, sur la roche en place. On pense à d'autres endroits, des problèmes de contamination, on pense entre autres à la région de Pont-Rouge, suite à des pratiques agricoles.

3685 Et je crois que monsieur Levallois aussi du MSSS pourrait longuement en parler. Ensuite de ça, il y a d'autres secteurs où c'est plus un problème, disons de qualité, mais qui sont pas associés à la problématique agricole, soit une contamination naturelle, je dirais, et ainsi de suite.

Donc on avait une assez bonne diversité des différents problèmes. Donc on a considéré que la région de Portneuf était un endroit assez intéressant pour l'utiliser comme étant un terrain de jeu, si on veut, donc pour essayer de trouver différentes façons et d'évaluer différentes méthodes qui vont nous permettre de développer une méthodologie pour la cartographie hydrogéologique.

3690

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors expliquez-moi ça. Vous essayez, vous, de savoir où sont les nappes, comment elles circulent, vous essayez de les cartographier?

3695

PAR M. YVES MICHAUD:

Exactement.

3700

PAR LE PRÉSIDENT:

De les identifier sur le territoire.

PAR M. YVES MICHAUD:

Exactement. Donc je sais pas si vous pouvez, j'ai une affiche ici...

3710

PAR LE PRÉSIDENT:

Qui, on va demander à un de nos adjoints ici de venir la tenir en avant, là.

PAR M. YVES MICHAUD

Donc je sais pas si elle est assez grosse, là! Avoir su qu'il y avait un projecteur à diapositives et tout, j'aurais pu apporter des diapositives.

PAR LE PRÉSIDENT:

On est moderne aussi.

3720

PAR M. YVES MICHAUD:

3725

Donc le projet de cartographie hydrogéologique présentement, c'est un projet-pilote dont les objectifs sont de développer une méthodologie pour la cartographie des aquifères granulaires.

Donc les eaux souterraines qu'on va retrouver dans les dépôts meubles, ou on peut les appeler aussi les aquifères non confinés ou les aquifères de surface.

3730

Ensuite, le deuxième objectif est de définir des formats de cartes pour diffuser l'information en matière de potentiel d'utilisation, caractérisation de la qualité de l'eau et d'évaluer la vulnérabilité à la contamination de cette eau souterraine là.

3735

Troisième objectif, c'est de développer des outils informatiques pour colliger l'ensemble des informations géoscientifiques. Donc que ce soit par développer des méthodes d'échantillonnage, développer aussi des logiciels qui vont nous permettre de traiter et d'analyser l'information, développer une structure de base de données qui incidemment ont été grandement inspirées par la base de données du système d'information hydrogéologique du ministère de l'Environnement et de la Faune. En fait ça a été notre point de départ.

3740

Et tout ça a été développé évidemment avec la collaboration de Michel Ouellet et ses collègues au MEF.

3745

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis ils sont bons?

PAR M. YVES MICHAUD:

3750

Ah bien oui, c'est sûr! Donc comme vous pouvez un peu voir sur l'affiche, on peut commencer par - donc on a commencé par faire une compilation de l'information déjà existante. Et je peux vous dire qu'il y a énormément d'informations qui sont disponibles.

3755

Donc on pense à des informations à caractère géoscientifique, que ce soit les descriptions de forage, que ce soit les données climatiques pour évaluer justement la quantité d'eau disponible par les précipitations, donc la quantité d'eau disponible pour la recharge, que ce soit des données de pontage qui sont disponibles dans des rapports de consultants qui ont été faites via des municipalités ou des contrats qu'ils ont eus par des municipalités, des données sur la conductivité hydraulique des différents matériaux et ainsi de suite.

3760

Donc il y a une foule d'informations de disponibles, et ces informations-là, on peut les retrouver essentiellement, soit au ministère de l'Environnement, au ministère des Transports, à la quantité de forages que les gens au ministère des Transports effectuent pour la fondation de nos routes par exemple. On a trouvé des données au MAPAQ aussi en rapport avec les sols. Donc tout l'aspect pédologique est quand même très important dans ce cas-là.

3765

On a trouvé des données au ministère des Ressources naturelles et aussi chez Hydro-Québec, parce qu'Hydro-Québec, évidemment, lorsqu'ils planifient les routes de transport d'énergie, évidemment ils font énormément de forages, il y a beaucoup de données donc à caractère géologique et stratigraphique de disponibles pour réussir à définir le contexte géologique

qui petit à petit va arriver à la définition d'un contexte hydrostratigraphique, donc à savoir où sont localisées les unités de sable versus les unités d'argile, versus les unités de sable et gravier et ainsi de suite, et qu'on va finalement nommer ou interpréter comme étant les unités aquifères versus les unités aquitard qui sont les unités imperméables.

3775

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah bon!

3780

PAR M. YVES MICHAUD:

Aquitard, qui vient directement de l'anglais, pour "aquitard", mais on n'a pas trouvé de mot en français, autre en français, donc on utilise le même terme.

3785

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

3790

PAR M. YVES MICHAUD:

Ensuite de ça, tout à fait à droite du "poster", il y a toute une série de petits graphiques qui représentent, si on veut, les différentes données qu'on peut aller chercher sur le terrain, donc qui représentent les travaux terrain qui sont à réaliser.

3795

Parce qu'évidemment même s'il y a beaucoup d'informations disponibles, il y a quand même des manques à certains endroits; donc où on a besoin d'avoir un meilleur raffinement dans la répartition de nos données et pour cela, bon, on peut effectuer donc des travaux conventionnels, que ce soit la description des coupes stratigraphiques le long des rivières par exemple, que ce soit de nouveaux forages à des endroits stratégiques, que ce soit les levés géophysiques et pour le cas on a utilisé des méthodes comme le géoradar, des méthodes de polarisation provoquée qui est une méthode électrique, des méthodes de résistivité électrique qui donne une donnée ponctuelle plutôt qu'un profil, il y a la sismique réflexion aussi qui peut être utilisée, toute une gamme donc de méthodes géophysiques.

3800

3805

Ensuite de ça, il y a eu des mesures de niveaux d'eau qui ont été réalisées directement dans les puits, que ce soit les puits de surface ou les puits au roc donc les puits domestiques disponibles sur le territoire.

3810

Il y a du niveling aussi qui a été fait, pour réussir à avoir exactement l'altitude de la surface piézométrique ou du niveau de la nappe phréatique, si vous voulez.

Et aussi, il y a toute la gamme d'échantillonnages d'eau à des fins d'analyses géochimiques, pour être capable de caractériser la qualité de l'eau.

3815 Ensuite, après cette période-là, on rassemble toutes les informations dans une base de données relationnelles, donc où chaque donnée a une coordonnée en longitude et latitude, donc qui peut être positionnée sur une carte. Dans cette base de données là, où chaque champ, je dirais, constitue une table avec des clés d'identification et à ce moment-là, on est capable de faire des opérations relativement simples, que ce soit le tri de l'information, que ce soit des requêtes pour réussir à faire des sous-ensembles et ainsi de suite. Je rentrerai pas trop dans les détails.

3820 C'est aussi à partir de cette base de données là, lorsqu'elle est jumelée à un système d'information géographique ou mieux connu sous le nom des SIG ou en anglais les GIS, qu'on peut représenter cartographiquement les différentes données thématiques. Et c'est suite à ces données-là qu'on va pouvoir produire donc des cartes thématiques qui vont nous permettre de faire une meilleure représentation des eaux souterraines.

3830 Si on regarde la ligne du centre, c'est en fait différentes actions qu'on peut faire, à savoir donc établir un modèle géologique, donc identifier vraiment dans le secteur les unités aquifères, donc les zones, si on peut dire les zones payantes au niveau de l'hydrogéologie, ensuite de ça établir l'épaisseur des sédiments sableux par exemple.

3835 Tout cela va nous amener aussi à aider à la modélisation hydrogéologique, donc pour déterminer la direction et la vitesse de l'écoulement des eaux souterraines, et ensuite aussi, à déterminer la quantité d'eau disponible pour la recharge qui est un paramètre qui est souvent, je dirais souvent galvaudé un peu, mais un paramètre qui est quand même assez difficile à déterminer précisément, mais qui est très important si on veut réussir à faire une saine gestion de l'eau souterraine.

3840 Et finalement, deux (2) opérations, une à caractère régional qui est en fait d'évaluer la vulnérabilité à la contamination et pour cela, il y a différentes méthodes de disponibles. On a présentement une étudiante à la maîtrise qui est en train d'évaluer quatre (4) méthodes, et la méthode la plus connue et celle qui est préconisée par le MEF s'appelle la méthode drastique.

3845 Et dernière opération qui est en fait de déterminer des périmètres de protection alentour des principaux ouvrages de captage, et on a fait l'opération alentour de quatre (4) prises d'eau municipales dans la région de Portneuf, soit la prise d'eau Pont-Rouge, celle de Saint-Marc-des-Carrières, celle de Deschambault et celle de Saint-Alban.

3850 Dans cela, il y a deux (2) prises d'eau avec des puits, deux (2) autres prises d'eau qui captent des sources, parce que la définition des périmètres de protection peut varier si on pompe l'eau versus si on récupère l'eau simplement par écoulement gravitaire.

3855 Et tout cela pour nous amener à créer des cartes thématiques qui ont été regroupées en différents - bon, donc les quatre (4) thèmes que je vous ai parlé, et j'ai ici un exemple de ces cartes thématiques là.

Je sais pas si monsieur veut continuer sa fonction!

3860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes arrivé à un résultat, est-ce que votre étude est terminée, est-ce que la cartographie est faite?

3865 **PAR M. YVES MICHAUD:**

O.K. Présentement, la cartographie est faite et donc les cartes que vous pouvez voir là, donc on a subdivisé, on a appelé ça des planches cartographiques, donc ces cartes-là sont faites, sont, je dirais, dans leur phase finale.

3870 Présentement, nous sommes à rédiger le guide méthodologique qui va être distribué et publié via le ministère de l'Environnement et de la Faune, pour essayer - et dans le guide, nous allons retrouver, en fait, les différentes étapes à faire et avec aussi des indices sur comment faire l'opération.

3875 Et aussi, nous allons fournir les outils informatiques dont je parlais tantôt, pour réussir à effectuer les différentes opérations, pour faire des cartes similaires sur l'ensemble du territoire québécois.

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3885 O.K. Les conclusions de votre étude pour la région de Portneuf que vous avez étudiée, ça veut dire que maintenant, vous savez, d'une science on verra tantôt son niveau de certitude ou son niveau de rigueur, mais avez-vous l'impression de savoir maintenant la nature des aquifères qu'il y a dans la région de Portneuf, leur potentiel, leur capacité de recharge, de renouvellement, etc.?

PAR M. YVES MICHAUD:

3890 Tout à fait, tout à fait. Juste pour donner quelques chiffres comme ça! Au niveau de la recharge, on en est arrivé à une quantité de deux cent cinquante (250) millimètres d'eau disponible pour la recharge, à partir des mille, disons grosso modo, des mille deux cents (1200) millimètres de précipitations qu'on reçoit dans la région. Il y a à peu près cinq cent et quelques millimètres qui partent, qui retournent au ciel sous forme d'évapotranspiration, un autre quatre cent quelque chose qui s'en va en écoulement, en ruissellement de surface, donc pour ce qui reste, à peu près deux cent cinquante (250) millimètres d'eau disponible pour la recharge.

3895 On est en mesure d'identifier exactement, je dirais, ou assez précisément où sont les aquifères de surface qui sont entre autres pour la région, et on peut le voir sur la carte ici. Incidemment, ces cartes, je vais les laisser à la Commission aux fins de consultation, qui sont en

3900 fait les dépôts deltaïques de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière Sainte-Anne qui sont les principaux, qui forment les principaux aquifères de la région.

3905 Avec la carte piézométrique que j'ai ici devant moi, nous sommes en mesure de voir, en fait d'évaluer les zones de recharge, parce que comme vous le savez, l'eau va s'infiltrer à un certain endroit, s'écouler et ensuite, aller faire résurgence près des cours d'eau. Donc nous sommes en mesure d'identifier les zones de recharge, d'identifier les lignes de partage, mais du bassin hydrogéologique qui ne sont pas nécessairement les mêmes lignes de partage que le bassin hydrologique.

3910 Nous sommes aussi en mesure de voir l'écoulement, la direction d'écoulement de cette eau souterraine là. Et suite à la modélisation hydrogéologique, on est en mesure de déterminer la vitesse d'écoulement de cette eau souterraine là, dépendamment des différentes régions, dépendamment si le relief est relativement plat ou dépendamment si on est en présence d'un relief qui est un peu plus accentué, ou si on est à un endroit où il y a un fort talus. Je pense entre autres 3915 le long de la rivière Sainte-Anne dans la région de Sainte-Christine, Saint-Marc-des-Carrières et Saint-Alban, où la rivière Sainte-Anne est fortement escarpée, bien à ce moment-là, on a des vitesses d'écoulement d'eaux souterraines qui sont plus importantes.

3920 On est aussi en mesure d'identifier les sources, donc à quel endroit l'eau souterraine fait résurgence. On est en mesure d'évaluer l'épaisseur de cette formation aquifère là qui, je dirais, en moyenne fait une quinzaine de mètres d'épaisseur. Mais il y a certains secteurs où on peut avoir jusqu'à soixante-dix (70) mètres de sable qui s'accumule près de Saint-Raymond.

3925 Avec les différentes méthodes utilisées, que ce soit des essais de perméabilité ou des essais de pompage et ainsi de suite, on est en mesure d'identifier la transmissivité - bien, d'une part la conductivité hydraulique et d'autre part, la transmissivité. Et à partir de ça, il n'y a qu'un pas à faire pour réussir à déterminer, si on veut, le potentiel d'utilisation, donc la quantité d'eau disponible au pompage.

3930 Bien là, je vous dirais, ça, c'est un peu au niveau de la quantité d'eau disponible pour le secteur, et la même chose a été faite pour ce qui est du niveau de la qualité d'eau. Donc on a subdivisé, si on veut, le territoire entre les aquifères granulaires et les aquifères au roc.

3935 Dans l'échantillonnage, on a pris un grand soin d'identifier d'où provenait cette eau souterraine là, on a fait faire les analyses, soit des analyses donc pour les éléments inorganiques, organiques, bactériologiques et aussi dans certains cas, on a pu l'analyser pour différents pesticides, et nous sommes en mesure, si on veut, de dresser un portrait général de la qualité de l'eau dans la MRC de Portneuf qui, je peux dire incidemment, bon, de façon générale, est bonne à la consommation. Mais il y a évidemment quelques secteurs qui pourraient être problématiques au niveau de la contamination, je pense entre autres contamination par les nitrates.

Donc on n'a pas nécessairement passé beaucoup de temps pour ce qui est de la caractérisation géochimique de cette eau souterraine là, sachant aussi qu'il y avait un autre groupe qui s'est attardé à ces problématiques-là, je pense entre autres à monsieur Levallois et à son groupe de l'Université Laval, le groupe Écorecherche à l'Université Laval, qui ont fait, je pense, des travaux considérables au niveau de la qualité de l'eau et la contamination suite à des pratiques agricoles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3950 Évidemment, vous avez de l'air d'un jeune chercheur un peu convaincu de ce qu'il fait, quelle est la scientificité de ce qui est là, et arrivez-vous à des résultats que vous estimez probables, certains?

3955 PAR M. YVES MICHAUD

Bien, c'est sûr que, c'est sûr qu'il y a toujours, il faut avoir la foi dans les différentes méthodes et techniques qu'on utilise. Ça, je pense entre autres à la géophysique, là, même si c'est moi qui l'ai fait, je pense qu'il faut avoir la foi!

3960 Mais dans certains domaines, je pense entre autres au contexte géologique, à la stratigraphie et au modèle géologique en trois (3) dimensions, je pense qu'on a une assez bonne certitude des données qui sont disponibles. On a épluché plus de trois mille (3000) forages, une cinquantaine de données de profil géophysique, levés, je pense soixante-quinze (75) coupes le long de rivières, donc à ce moment-là, je pense qu'on a une très bonne compréhension du contexte géologique, ça, il y a pas de doute.

3965

Pour ce qui est des éléments de piézométrie et des éléments d'écoulement d'eaux souterraines, je pense qu'on en arrive à une assez bonne compréhension - non, je dirais une très bonne compréhension! Mais maintenant en ce qui a trait à la précision des données, c'est sûr que ça peut jouer, parce qu'on a fait notre étude à l'étude régionale, et je pense que ce qui est important ici, c'est justement d'aborder l'aspect d'échelle.

On a la confiance que nos cartes sont tout à fait, je dirais bonnes à l'échelle du un cinquante millièmes ($1:50\,000^e$), et en montant, là. Donc ça veut dire un cent millièmes ($1:100\,000^e$), un deux cent millièmes ($1:200\,000^e$), donc ça, il y a aucun problème, je pense que nos cartes sont bonnes et ont à peu près ce degré de précision là.

3980 Mais lorsqu'on arrive à l'échelle du un vingt millièmes ($1:20\ 000^e$) ou du un dix millièmes ($1:10\ 000^e$), il est clair qu'on a besoin d'avoir beaucoup plus d'informations. On a besoin d'augmenter la densité des points de mesure et ainsi de suite, pour réussir à avoir une bonne idée de ce qui se passe.

3985 Parce que là, l'exercice aussi auquel on était confronté, c'était de réussir à faire la cartographie hydrogéologique, mais dans un budget qui peut être accessible pour le reste des autres communautés et ainsi de suite, donc je pense que c'est un exercice qui a été assez difficile.

PAR LE PRÉSIDENT:

3990 Parlons-en, une recherche comme la vôtre, ça prend combien de temps et ça coûte combien?

PAR M. YVES MICHAUD:

3995 Bien présentement, nous allons débuter en avril la quatrième année de ce projet de recherche là, je peux dire que ça a pris, et la quatrième année va être dédiée à la phase de rédaction, que ce soit rédaction de guides, de rapports et d'articles scientifiques. Pour réussir à avoir les cartes comme elles sont là aujourd'hui, je peux dire que ça a pris à peu près, bon, entre deux ans et demi (2 ½) à trois (3) ans. Ça a pris un groupe d'environ, bon incluant des chercheurs 4000 du gouvernement comme moi, incluant des professeurs d'université, incluant des professionnels de recherche et incluant des étudiants gradués, bon, il y a environ une trentaine de personnes qui ont touché au projet.

4005 Puis ça a pris un budget, je dirais, dans les alentours du million de dollars, pour réussir à faire le travail. Sauf que, bon, avant qu'on lance ce chiffre-là...

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 Un million (1 M\$) par année?

PAR M. YVES MICHAUD:

4015 Non, non, un million (1 M\$) dans sa totalité. Mais avant qu'on galvaude ce chiffre-là un peu, j'aimerais dire que c'était un projet-pilote, et comme tout bon projet-pilote, il y a une phase d'essais et erreurs. On a fait beaucoup d'essais et on a fait beaucoup de développement. Je pense entre autres au niveau du développement de logiciels informatiques ou d'outils informatiques; on a réussi à développer, via ce projet-là, cinq (5) petits logiciels qui vont nous permettre d'aider à colliger l'information, et quand on parle de développement informatique, bien, on parle aussi donc d'un bon investissement.

4020 Ce travail-là, il est fait et il va être disponible à la population, donc on n'aura pas besoin de faire ces investissements-là encore une fois.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 Avez-vous l'impression que vous avez fait progresser la méthodologie?

PAR M. YVES MICHAUD:

4030 Bien, vous connaissez la modestie des chercheurs, mais moi, je pense que oui. Bien en fait, je dirais que presque tous les éléments étaient disponibles dans la littérature. On n'a qu'à penser aux gens de la USGS, nos voisins du sud aux États-Unis, où ils sont peut-être dix (10), si c'est pas quinze (15) ans en avance sur nous, en la matière. Mais il y avait peu de choses qui avaient été faites, je pense que Michel pourra peut-être me corriger là-dessus, il y avait peu de choses qui avaient été faites au Québec en ce sens-là.

4035 Il y a eu l'exemple des Îles-de-la-Madeleine, les travaux des îles-de-la-Madeleine qui ont été réalisés, qui, je pense, étaient dans la même direction. Et il y a eu aussi, à la fin des années soixante-dix, les travaux ont été publiés au début des années quatre-vingt, les études de Rénald Mc Cormack, entre autres Georges Simard au ministère de l'Environnement où à ce moment-là, et déjà il commençait à faire de la cartographie hydrogéologique.

4040 Je dirais que le défi de ces dernières années était de réussir à faire ce genre de produit là, l'améliorer peut-être un peu, mais aussi de le faire avec les outils informatiques dont on dispose aujourd'hui. Parce que dans le temps Rénald faisait ça à la main, et c'est un travail qui était pas mal plus colossal que maintenant où on utilise les ordinateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050 Pouvez-vous me déposer votre guide méthodologique, est-ce que c'est possible?

PAR M. YVES MICHAUD:

4055 Oh! Le guide, non, nous sommes en phase de rédaction présentement, mais aussitôt qu'il va être prêt, ça va nous faire un plaisir de le déposer.

4060 Mais ce que je peux déposer aujourd'hui, ce sont les résultats, donc les cartes, et aussi l'affiche qui fait un peu un sommaire de la méthodologie préconisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4065 O.K. Merci. Est-ce qu'il y a du monde autour, dans les ministères, qui voulez poser des questions à monsieur?

4070 Il y a des petits sourires en coin, alors je pense qu'ils vont vous en poser dans la pause café qui va suivre.

4070 Alors je vous remercie beaucoup, c'est la fin de la séance ce soir. On se retrouve demain après-midi à quatorze heures (14 h). Merci infiniment monsieur Michaud.

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 MARS 1999
À QUATORZE HEURES (14 H)

4075 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4080
4085 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.